



S.M le Roi inaugure et visite le Centre de réhabilitation psycho-sociale du CHU Ibn Rochd à Casablanca

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9891

Vendredi 7 Avril 2023

Pauvreté et vulnérabilité

Concernant le Maroc, la note de la Banque mondiale se fait alarmante pour les zones rurales notamment



Page 3

La question de la violence en milieu scolaire au centre d'une réunion du Conseil supérieur de l'enseignement



Page 4

Les pays exportateurs de pétrole décident de baisser drastiquement leur production Une mauvaise nouvelle pour le Maroc qui s'en trouvera impacté par un effet mécanique



Page 7

"Jiyed", le mal nommé



Page 24

S.M le Roi inaugure et visite le Centre de réhabilitation psycho-sociale du CHU Ibn Rochd à Casablanca

Actualité



La Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé mercredi à l'inauguration du Centre de réhabilitation psycho-sociale du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Ibn Rochd de Casablanca, un projet solidaire qui illustre, une nouvelle fois, l'intérêt particulier qu'accorde le Souverain à la promotion du secteur de la santé, en général, et de la santé mentale, en particulier. SM le Roi a, à cette occasion, visité les différentes composantes de ce Centre qui a pour mission de prendre en charge les patients présentant un handicap psychique induit par des pathologies mentales graves et chroniques, en vue de réduire les effets délétères de leur handicap et de favoriser leur réintégration sociale et professionnelle.

Réalisé par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité pour un investissement de l'ordre de 10,5 millions de dirhams, ce projet s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action mené par la Fondation, visant à soutenir le secteur médical national, à travers le ren-

forcement de l'offre médicale existante, l'amélioration de l'accès aux soins des populations les plus démunies, et l'intégration d'une approche sociale complémentaire dans les mécanismes d'accompagnement des patients et des bénéficiaires. Mitoyenne au Centre Psychiatrique Universitaire Ibn Rochd, cette structure médico-sociale, d'une superficie couverte de 2.100 m², compte un pôle thérapeutique comportant des salles de psychologie, de psychiatrie, d'ergothérapie et d'évaluation fonctionnelle, ainsi qu'un pôle socio-éducatif avec notamment une salle polyvalente et des ateliers de cuisine-thérapie, d'arts plastiques, de poterie, de coiffure-esthétique et d'informatique.

Ces ateliers thématiques ont pour objectifs de favoriser la prise de conscience par les patients de leurs émotions, d'améliorer leur capacité de concentration, de stimuler l'imagination et la créativité chez eux, de retrouver la confiance en soi, de participer à leur insertion sociale et professionnelle, de repérer des blocages

possibles jusque-là non identifiés, et de leur faire vivre une expérience en groupe favorisant la communication.

Le nouveau Centre, qui abrite également un pôle administratif, des salles de formation, d'expression corporelle et artistique, de sport, une bibliothèque, une cafétéria, une buanderie et des espaces d'accueil et de détente, permet aux patients traités, estimés à plus de 1.300 par an, de rompre avec l'isolement provoqué par la pathologie mentale, comme il favorise le développement de leurs capacités relationnelles, l'acquisition de certaines compétences professionnelles et l'amélioration de leur sentiment de bien-être.

Afin de remplir pleinement sa mission, le Centre de réhabilitation psychosociale du CHU Ibn Rochd compte parmi ses effectifs 5 médecins spécialistes (3 psychiatres et deux neuropsychologues), 7 infirmiers en santé mentale, ainsi qu'un staff d'accompagnement, composé de 7 formateurs en coiffure, informa-

tique, cuisine, sport, théâtre, poterie et art thérapie. Fruit d'un partenariat entre la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et le CHU Ibn Rochd de Casablanca, le Centre de réhabilitation psycho-sociale est géré par le service de psychiatrie du CHU Ibn Rochd en collaboration avec «La Ligue pour la Santé Mentale», une association spécialisée œuvrant dans le domaine de la santé mentale. Actuellement, 156 personnes sont suivies au niveau dudit Centre.

Ce projet vient s'ajouter aux multiples initiatives médico-sociales menées par la Fondation et destinées au renforcement de la cartographie de l'offre de soins au niveau de la région, via notamment la création de Centres médicaux de proximité au quartier Sidi Moumen et à la ville nouvelle d'Errahma, et de Centres médicaux de proximité "spécifiques" à l'arrondissement Sidi Othmane (Centre de Santé de niveau II), et à l'arrondissement Moulay Rachid (Centre médico-psycho-social).

Pauvreté et vulnérabilité

Concernant le Maroc, la note de la Banque mondiale se fait alarmante pour les zones rurales notamment



Mauvaise nouvelle : la pauvreté risque de toucher de plus en plus de Marocains, notamment les ruraux. Selon une récente note de la Banque mondiale, si les projections neutres sur le plan de la répartition affichent une stagnation de la pauvreté nationale pour l'année en cours, il est plus probable que le bas de la distribution soit touché de manière disproportionnée, avec une augmentation conséquente de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, plus vulnérables aux chocs climatiques, et des inégalités. D'autant qu'une grave sécheresse affectant la production intérieure et les revenus des agriculteurs, associée à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie générée par le conflit en Ukraine, a entraîné une détérioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire en 2022.

Pour certains analystes, ces hausses probables étaient attendues notamment après la sonnette d'alarme tirée par l'étude du HCP, datant de 2022 et concernant la pauvreté et la vulnérabilité au Maroc. En effet, plusieurs experts ont appelé, suite à la publication de ce document, à prendre des mesures immédiates pour atténuer les effets de l'inflation en soutenant le pouvoir d'achat des citoyens, en particulier ceux à revenus faibles et moyens.

En effet, ladite étude a révélé que 3,2 millions de personnes supplémentaires à travers le Maroc ont été touchées (1,15 million d'entre elles sont touchées par la pauvreté tandis que

2,05 millions souffrent de vulnérabilité en raison de la crise du Covid-19 et de l'inflation). L'étude a affirmé que 45% de la détérioration est due au Covid-19 tandis que la flambée des prix des biens a contribué à hauteur de 55% à la pauvreté et à la vulnérabilité des Marocains.

En détail, la crise du Covid et l'inflation ont contribué à une baisse du niveau de vie de 7,2% sur le plan national entre 2019 et 2022. Les ménages déjà défavorisés ont vu le niveau de vie baisser de 8% par personne, passant d'un total mensuel de 7.000 MAD (635 \$) à 6.440 MAD (584,6 \$) entre 2019 et 2022.

Parallèlement, le niveau de vie des ménages à revenu élevé a augmenté de 7,5%, passant de 47.780 MAD (4.337 \$) à 44.200 MAD (4.012 \$). Les dépenses alimentaires ont baissé de 11% à 6.640 MAD (602,8 \$) par personne au niveau national en 2022. En milieu rural, elles ont baissé de 12,9% (5.320 MAD, soit 482 \$), tandis qu'en milieu urbain, la baisse a atteint 10,1% (7.380 MAD, soit 669,98 \$).

Pour les analystes du HCP, ce sont près de sept années de progrès vers l'élimination de la pauvreté et de la vulnérabilité qui ont été perdues en affirmant que le Maroc se retrouve avec un niveau de pauvreté et de vulnérabilité similaire aux chiffres enregistrés en 2014.

Une évaluation partagée par la note de la BM qui a indiqué que de 2007 à 2013, le Maroc a connu une réduction significative de la pauvreté. « La pauvreté mesurée avec le seuil de pauvreté national est passée de 8,9%

en 2007 à environ 4,8% en 2013. De même, lorsqu'elle est mesurée avec les nouveaux seuils internationaux, la baisse est aussi pointue. Au cours de la dernière décennie, la croissance a été favorable aux pauvres, mais l'écart entre les taux de pauvreté urbains et ruraux reste important », indique la note. Et d'ajouter : « En 2013, la moyenne de la consommation des ménages urbains était presque le double de celle des ménages ruraux. De 2006 à 2013, la croissance de la consommation des ménages des deux quintiles inférieurs a été de 3,8% contre une croissance moyenne de 3%. L'évolution des inégalités de consommation est décevante depuis 2000, le coefficient de Gini stagnant autour de 40 points ».

Sur un autre registre, la BM a révélé que « l'analyse réalisée par l'Institut national de la statistique sur la base d'un panel collecté suite à la nouvelle Enquête sur le budget des ménages suggère qu'en 2020 les ménages pauvres ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie de Covid, et que les plus vulnérables opèrent dans le secteur urbain, informel et occupent des emplois précaires dans les secteurs des services et de l'artisanat d'art », souligne la note. Et de poursuivre : « Après la forte augmentation de la pauvreté en 2020, les conditions de vie ont commencé à se normaliser progressivement en 2021 en raison d'une amélioration des performances du marché du travail et d'une année agricole exceptionnellement bonne ».

Hassan Bentaleb

Concepts et définitions

Pauvreté absolue : La pauvreté absolue est celle dont le seuil est calculé en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget. Le taux de pauvreté absolu est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous de ce seuil.

Pauvreté alimentaire :

La pauvreté alimentaire se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme (Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population marocaine selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement) recommandée par la FAO et l'OMS à la structure de la population. Le seuil retenu est le coût du panier de biens et services permettant ce minimum (1984 Kcal par jour et par personne). Sur la base de ce seuil, le taux de pauvreté alimentaire est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous de ce seuil.

Pauvreté relative :

La pauvreté relative est celle dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis. Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous de ce seuil.

Vulnérabilité :

La vulnérabilité appréhende la fraction de la population qui est au-dessus du seuil de pauvreté relative, mais qui risque de se trouver en deçà de ce seuil si des aléas de différentes sortes affectent sa situation économique et sociale. Sur cette base et conformément à l'approche de la Banque mondiale, est dit vulnérable tout ménage dont la dépense totale se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

Taux de pauvreté :

C'est la proportion des personnes pauvres dans la population, voire le pourcentage des individus membres d'un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été de 3.834 DH par personne et par an en milieu urbain et de 3.569 DH par personne et par an en milieu rural.

Taux de pauvreté relative :

Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Taux de vulnérabilité à la pauvreté :

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

Source : HCP

La question de la violence en milieu scolaire au centre d'une réunion du CSEFRS



Habib El Malki, président du CSEFRS.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) a tenu, mercredi, une réunion consacrée à la présentation des résultats d'un rapport élaboré par l'Instance nationale d'évaluation sur la question de la violence en milieu scolaire.

Cette réunion, présidée par Habib El Malki, président du conseil, a été aussi l'occasion de s'arrêter sur l'avancement des travaux des commissions permanentes et des groupes de travail, indique le conseil dans un communiqué.

A cette occasion, M. El Malki a informé les membres du bureau du CSEFRS de l'activation du comité d'orientation, qui constitue un instrument de coordination entre le conseil et les départements concernés par les secteurs de l'éducation, la formation et la recherche.

Le comité, composé du président du conseil et des ministres en charge de ces secteurs, se réunit deux fois par an pour établir les meilleures règles et pratiques régissant l'action du conseil en interaction

avec les autres départements, sur la base de la coordination, la coopération et l'échange de données. L'objectif est de mutualiser les synergies en faveur d'une application optimale de la vision stratégique 2015-2030 et la loi cadre 51-17.

Concernant l'action de l'instance nationale d'évaluation, le directeur de cette instance a présenté devant les membres du bureau du conseil un exposé sur les résultats du rapport sur la violence en milieu scolaire, fruit d'un partenariat scellé entre le CSEFRS et l'UNICEF en vue d'évaluer la situation actuelle de la violence en milieu scolaire et de proposer des solutions susceptibles de prévenir et de lutter contre ce phénomène, ajoute le communiqué.

Et de souligner que les résultats de ce rapport contiennent des données facilitant la délimitation du degré de la propagation de ce phénomène et la détermination des mesures à mettre en œuvre dans le cadre des réformes en cours pour une éducation de qualité, et qui devront être soumises à l'approbation de l'assemblée générale du conseil lors de la prochaine session.

Le CNDH réaccrédité par l'ONU au statut "A"

En tant qu'institution nationale indépendante conforme aux Principes régissant les institutions nationales des droits de l'Homme

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a été réaccrédité au statut "A", en tant qu'institution nationale indépendante conforme aux Principes de Paris régissant les institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'Homme, adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993.

Lors de sa session tenue du 20 au 24 mars dernier, le Sous-comité d'accréditation, dont le secrétariat est assuré par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, a examiné le dossier du CNDH avec une délégation du conseil présidée par Amina Bouayach, indique mercredi un communiqué du CNDH.

Le Sous-comité a examiné le cadre juridique régissant le conseil et la mise en œuvre de ses dispositions, ainsi que les activités du conseil, y compris celles de ses mécanismes nationaux, ses initiatives en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme et de prévention des violations qui pourraient les entacher, ainsi que ses interactions avec le système international et son organisation administrative aux niveaux central et régional, précise le communiqué.

Le Sous-comité d'accréditation est l'un des organes de "l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme" (GANHRI), qui examine les demandes d'accréditation et de réaccréditation des institutions nationales des droits de l'Homme dans le monde entier en statuant sur la conformité de ces institutions avec les Principes de Paris, explique la même source.

Et de noter que le Sous-comité a souligné la conformité de la loi 76-15 relative à la réorganisation du CNDH avec les Principes de Paris, selon laquelle ont été créés le Mécanisme national de prévention de la torture, le Mécanisme national de recours pour les enfants victimes de violation de leurs droits et le Mécanisme national de protection des droits des personnes en situation de handicap.

Les Principes de Paris comprennent une série de principes relatifs au statut juridique des institutions nationales des droits de l'Homme, leur indépendance, leurs prérogatives en matière de promotion et protection des droits de l'Homme, la garantie de leur pluralisme et la disponibilité des ressources matérielles et humaines leur permettant de s'acquitter de leurs missions, rappelle-t-on.

"Le Conseil national des droits de l'Homme salue l'appréciation du Sous-comité d'accréditation attestant de l'indépendance de ses actions et son efficacité dans l'exercice de ses missions relatives à la prévention, la promotion et la protection des droits de l'Homme", conclut le communiqué.

Le Maroc abrite le 4^{ème} Symposium régional sur l'écologisation des systèmes judiciaires en Afrique en 2025

Le 4^{ème} Symposium régional sur l'écologisation des systèmes judiciaires en Afrique aura lieu au Maroc en 2025, a annoncé le Réseau africain d'éducation judiciaire sur le droit de l'environnement (AJENEL), initiateur de cet événement panafricain.

Le Royaume du Maroc a été choisi à l'unanimité par les membres du Conseil de l'AJENEL au terme des travaux du 3^{ème} Symposium qui s'est tenu à Nairobi, la capitale du Kenya, du 03 au 05 avril, et qui a été marqué par une forte participation marocaine.

Le Maroc a été élu pour l'organisation de cet événement biennuel eu égard à son leadership au niveau continental en matière de formation judiciaire et en matière d'indépendance de la justice et de protection des droits de l'Homme, ainsi qu'en reconnaissance de son expérience dans l'organisation des grands événements internationaux.

Les qualités du Royaume dans le domaine de l'organisation des événements et son expertise en matière de formation judiciaire ont fait l'objet d'un

plaidoyer de Mme Imane Elmalki, conseillère à la Cour de cassation et chef de division au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), devant un jury issu de 11 pays africains, dont notamment l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Kenya, le Togo et le Malawi.

Dans une déclaration à la MAP, Mme Elmalki qui a été réélue membre du Conseil exécutif de l'AJENEL, a expliqué que cette reconnaissance est le fruit des efforts déployés par le Royaume dans la promotion des droits liés à l'environnement et des politiques engagées en la matière, ainsi qu'aux efforts judiciaires qui ont été fournis par le pouvoir judiciaire ces dernières années.

La délégation marocaine qui comprend également le conseiller à la Cour de cassation, Ahmed Dahman, a participé activement aux travaux de ce 3^{ème} Symposium, prenant part aux différents panels et séances de débats.

Les représentants du Maroc ont notamment mis en avant l'expérience de la Cour de cassation du Maroc dans

le domaine de la protection de l'environnement, soulignant les politiques publiques engagées par le Royaume en matière de protection de l'environnement, ainsi que le cadre légal qu'il a développé dans le respect des engagements nationaux et internationaux.

Ils ont également fait savoir que le Maroc dispose d'un arsenal juridique très développé et de textes de loi très novateurs, notant que la jurisprudence écologique de la Cour s'aligne parfaitement aux exigences des politiques publiques en matière de protection de l'environnement.

De même, ils ont plaidé pour un espace juridique africain commun pour relever les défis liés au changement climatique, soulignant la nécessité de réaligner l'équilibre entre les besoins du développement durable et la protection de l'environnement.

Par ailleurs, les représentants des 32 magistratures membres de l'AJENEL, prenant part au Symposium ont convenu de renforcer le rôle du pou-

voir judiciaire dans la lutte contre le changement climatique en Afrique, à travers l'encouragement des instituts de formation judiciaire à développer et intégrer des modules sur l'environnement et le changement climatique dans leurs programmes.

Dans le communiqué final sanctionnant les travaux du Symposium, ils ont souligné la nécessité de soutenir les autorités judiciaires dans le développement d'une jurisprudence transformatrice dans les domaines du changement climatique, des droits des femmes et d'autres groupes vulnérables et des connaissances traditionnelles et autochtones sur l'environnement et le changement climatique.

Ils ont également appelé les pouvoirs exécutif et législatif des Etats membres à élaborer des politiques et des lois progressistes, permettant de lutter contre le changement climatique, ainsi qu'à créer des Cours et tribunaux pour traiter les questions liées à l'environnement et au changement climatique.

En outre, les Etats membres ont été exhortés à tenir compte de la nature transfrontalière des facteurs de changement climatique et, ainsi, développer des cadres régionaux appropriés pour lutter contre ce phénomène, lit-on dans le communiqué final.

La séance de clôture du 3^{ème} Symposium sur l'écologisation des systèmes judiciaires a été marquée par la présence du vice-président kényan, Rigathi Gachagua, qui a souligné la centralité du pouvoir judiciaire dans la justice climatique, notamment dans cette conjoncture marquée par les effets négatifs du changement climatique.

Le vice-président a saisi l'occasion pour exhorter le pouvoir judiciaire à adopter des peines de protection de l'environnement au lieu de peines privatives de liberté.

Plus de 300 participants ont pris part à cet événement, qui s'est tenu sous le thème: "Renforcer le rôle du système judiciaire dans la lutte contre le changement climatique en Afrique".

La main-d'œuvre marocaine qualifiée prisée en Allemagne



Le manque de main-d'œuvre qualifiée constitue l'un des obstacles majeurs auxquels fait face actuellement l'Allemagne. La première économie européenne est confrontée à un besoin urgent de travailleurs qualifiés, le nombre d'emplois à pourvoir s'établissant à un niveau record. Pour combler ce manque, le gouvernement fédéral se tourne de plus en plus vers les travailleurs étrangers, dont les Marocains occupent une bonne place.

Le niveau de qualification de

la main-d'œuvre marocaine attire, en effet, l'attention de l'Allemagne, qui doit relever des défis liés à une population vieillissante et à des départs à la retraite de moins en moins remplacés. La situation est tellement critique qu'elle pousse le gouvernement fédéral à réagir, dans la mesure où cette raréfaction croissante commence à pénaliser de nombreux secteurs vitaux de l'économie.

Le gouvernement fédéral, qui vise à façonner un changement structurel, a l'intention de consacrer 150 millions d'euros à la

création de centres de conseil pour les candidats à l'immigration et de lancer une campagne dans neuf pays hors Union-européenne (UE), dont le Maroc, dans le but de recruter des personnes qualifiées.

"D'ici 2030, la pénurie se chiffrera à près de 5 millions de travailleurs qualifiés en Allemagne. Il y a un besoin non seulement de spécialistes formés, mais aussi de stagiaires et de travailleurs dans presque tous les domaines, tels que l'industrie, le commerce et la gastronomie", a déclaré à la MAP

Hicham El Founti, entrepreneur et conseiller politique de la Chambre de commerce et d'industrie de Rhénanie du Nord-Westphalie (Ouest).

En effet, les Chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les ministères compétents et l'économie allemande s'accordent sur un point : ce déficit ne peut être comblé sans migration de main-d'œuvre, a fait observer l'économiste marocain.

"Dans la recherche de partenaires fiables, le Maroc a particulièrement retenu l'attention, car l'histoire le montre : Le Royaume a toujours été un partenaire fiable en matière de migration de main-d'œuvre", a-t-il relevé, soulignant qu'un jalon de ce projet a déjà été posé avec le "Centre de placement des étrangers et des spécialistes" au sein de l'Agence fédérale pour l'emploi, "mais l'infrastructure locale au Maroc fait toujours défaut".

"Le pré-placement des stagiaires, des travailleurs et des spécialistes doit avoir lieu ici", a-t-il indiqué, qui met actuellement en place le premier "Centre d'emploi et de compétences pour le marché du travail allemand".

"Le Maroc est un partenaire fiable en matière de migration de travail. Il y a un large consensus à ce sujet en Allemagne. Il s'agit maintenant de construire l'infrastructure au Maroc, afin de faci-

liter le placement de travailleurs qualifiés sur le marché allemand. Le premier centre d'emploi et de compétences pour le marché allemand assurera exactement cette mission", a-t-il ajouté.

À ce sujet, le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, s'est entretenu, en janvier dernier à Rabat, avec l'ambassadeur d'Allemagne au Maroc, Robert Dölger, pour discuter des opportunités de coopération entre le Maroc et l'Allemagne dans le domaine de l'inclusion économique.

Les deux parties se sont engagées à développer des canaux structurés pour explorer les opportunités de la mobilité professionnelle des Marocains vers l'Allemagne, afin de répondre aux besoins du marché du travail, tout en respectant l'approche genre et garantir des conditions d'un travail décent en adéquation avec les aspirations des deux parties.

Le gouvernement fédéral allemand souhaite également réviser et compléter la loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés, entrée en vigueur en mars 2020, et ce dans l'optique de faciliter la reconnaissance des diplômes internationaux, et de fluidifier les démarches administratives.

Par Soukaïna Oumerzoug
(MAP)

Le Maroc réélu par acclamation à la Commission des stupéfiants des Nations Unies

Le Conseil économique et social des Nations unies, a élu le Maroc, mercredi à New York, par acclamation, en tant que membre de la Commission des stupéfiants, qui est l'organe central de décision des Nations unies sur les drogues.

Le Royaume, qui siège actuellement au sein de cette commission, dont les travaux se tiennent à Vienne, a été réélu au nom du Groupe des Etats africains, pour un mandat de 4 ans à partir du 1er janvier 2024.

La réélection du Maroc à cette importante commission, pour un troisième mandat consécutif, est une nouvelle confirmation du rôle pionnier du Maroc dans les efforts régionaux et internationaux pour combattre le problème mondial de la drogue dans toutes ses dimensions et ramifications. Elle constitue, également, une reconnaissance élogieuse de la confiance placée dans le Maroc, par les Etats membres de l'Organisation des Nations unies, pour renforcer

la coopération internationale et régionale, visant à faire face au fléau de la drogue, notamment en mettant à disposition sa riche et fructueuse expérience nationale dans ce domaine, respectée par l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux agissant dans ce domaine.

Cette réélection conforte également le récent choix judicieux du Royaume concernant les usages licites du cannabis, médical, cosmétique et industriel, à travers l'adoption par le Parlement, en juin 2021, de la loi 13.21.

En effet, après examen de plusieurs recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, la Commission des stupéfiants a décidé à travers une résolution adoptée le 2 décembre 2020, de retirer le cannabis des listes de contrôle les plus strictes où il a figuré pendant 59 ans - qui décourageaient même son utilisation à des fins médicales. Cette décision a ouvert ainsi la voie à la reconnaissance

du potentiel médicinal et thérapeutique du cannabis et au renforcement des recherches scientifiques supplémentaires sur ses propriétés médicinales.

Le mandat de la Commission des stupéfiants est d'analyser la situation mondiale en matière de drogues, en examinant les questions interdépendantes de la prévention de l'abus des drogues, de la réhabilitation des consommateurs et de l'offre et du trafic de drogues illicites. Elle œuvre pour le contrôle de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et adopte des décisions sur toutes les questions relatives au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs pré-curseurs.

La Commission œuvre pour le renforcement des actions aux niveaux national, régional et international, afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements visant à traiter et à combattre le problème mondial de la drogue.

Décès de l'ancien ministre de la communication Khalid Naciri



L'ancien ministre de la communication et dirigeant du Parti du progrès et du socialisme (PPS), Khalid Naciri, est décédé mercredi soir dans une clinique à Rabat, a-t-on appris auprès du PPS.

Khalid Naciri avait occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement entre 2007 et

2012, et d'ambassadeur du Maroc en Jordanie depuis 2018.

Né à Casablanca en 1946, le défunt avait également assuré la fonction de directeur de l'Institut supérieur d'administration entre 1996 et 2000.

Il a également enseigné le droit et la science politique dans plusieurs universités et à l'Ecole nationale d'administration.

Economie

Les pays exportateurs de pétrole décident de baisser drastiquement leur production

Une mauvaise nouvelle pour le Maroc qui s'en trouvera impacté par un effet mécanique

Une nouvelle crise en vue. Plusieurs grands pays exportateurs de pétrole, membres et non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ont annoncé leur décision de baisser drastiquement leur production à compter de mai jusqu'à fin 2023. Ce qui n'augure rien de bon pour les pays importateurs.

Cette mesure surprise et coordonnée a été quasi-simultanément annoncée dimanche 2 avril par l'Irak, l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Oman et le Koweït arguant vouloir ainsi soutenir la stabilité du marché.

Problème, la coupure attendue tombe très mal pour les pays consommateurs déjà étranglés par une inflation galopante. C'est vrai pour le Maroc dont «l'inflation continue de s'accélérer, sous l'effet notamment de chocs d'offre internes sur certains produits alimentaires», constate Bank Al-Maghrib.

Il y a vraiment de quoi s'inquiéter d'autant plus qu'après avoir atteint 6,6% en 2022, son plus haut depuis 1992, «l'inflation devrait rester à des niveaux élevés à moyen terme», comme l'a indiqué la Banque centrale à l'issue de la première session de son Conseil (21 mars dernier).

En effet, «elle ressortirait en 2023 à 5,5% en moyenne et sa composante sous-jacente se situerait à 6,2%, soit une révision à la hausse de 2 points de pourcentage par rapport à la prévision de décembre dernier et ce, en raison essentiellement de la flambée des prix de certains produits alimentaires qui y sont inclus », a-t-elle fait savoir.

C'est donc peu dire que cette annonce choc, qui s'inscrit dans un contexte de forte demande avec la réouverture économique de la Chine, premier importateur mondial de pétrole brut, comme le rappellent plusieurs médias,



n'arrange pas les affaires du gouvernement. Et pour cause, par un certain effet mécanique, la décision des pays producteurs fera remonter les cours de l'or noir sur le marché international, ce

que ces derniers redoutent, et aura très prochainement des incidences sur les prix des carburants à la pompe au Maroc.

Ce qui est de mauvais augure pour l'équipe dirigée par Aziz Akhannouch qui tente de ramener ceux-ci à des niveaux raisonnables pour les consommateurs marocains.

Alors que les économies ralentissent avec l'inflation mondiale, «cette baisse pourrait être due à la crainte d'un nouvel affaïssement des prix de la part des pays producteurs», estime le magazine d'actualité hebdomadaire français, L'express.fr.

Cité par l'AFP, l'analyste Jorge Leon, de Rystad Energy, soutient dans une note qu'il s'agit surtout pour ces producteurs d'enregistrer «des revenus» supplémentaires.

Ce que réfute le porte-parole

de la présidence russe, Dmitri Peskov. Cité également par l'AFP, ce dernier a expliqué dans une déclaration à la presse qu'il est dans l'intérêt de l'énergie mondiale de maintenir les prix mondiaux du pétrole au bon niveau.

Pour l'économiste tunisien Fethi Nouri, cité par l'agence TAP, «les prix élevés du pétrole brut favorisent les pressions inflationnistes et accentuent les hausses des moyennes de taux d'intérêt dans de nombreux pays», craint-il dans une publication sur Facebook.

Quoi qu'on en pense, qu'elles soient dans l'intérêt ou non du marché mondial, une chose est sûre: les réductions annoncées sont les plus importantes depuis l'émergence du Covid-19 puisqu'elles se traduiront au total par une baisse de la production d'environ un million de barils par

jour (bpj).

A ce propos, notons que «Ryad va réduire sa production de 500.000 bpj, l'Irak de 211.000 bpj, les Emirats de 144.000 bpj, le Koweït de 128.000 bpj, l'Algérie de 48.000 bpj et Oman de 40.000 bpj», précise le magazine mensuel français, Capitale.fr.

Soulignons en outre que Moscou a pour sa part prolongé sa mesure de réduction de 500.000 bpj jusqu'à fin 2023, a appris l'AFP.

Notons que 24 heures après les coupes annoncées dans la production de pétrole, les prix du pétrole ont sans surprise bondi: «Les deux références mondiales ont décollé d'environ 8% en début de séance, renouant avec leur niveau d'avant les tumultes du secteur bancaire», a constaté l'AFP.

Alain Bouithy



Les coupes attendues prendront effet à compter de mai jusqu'à fin 2023

Validation de la candidature de Chakib Alj et Mehdi Tazi pour un deuxième mandat à la présidence de la CGEM

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a tenu, le 31 mars 2023, son Conseil d'administration, sous la présidence de Chakib Alj, à l'effet de statuer, entre autres, sur la candidature unique reçue aux postes de président et vice-président général de la CGEM. Après avoir pris connaissance du rapport du Comité de suivi électoral, institué selon l'article 7.2 du règlement intérieur de la Confédération, le Conseil d'administration a validé la candidature du binôme, Chakib Alj et Mehdi Tazi, candidats respectivement aux postes de président et vice-président général, qui répond à toutes les

conditions d'éligibilité prévues par les statuts et le règlement intérieur de la CGEM.

Ce Conseil d'administration a également été l'occasion, pour le président de la CGEM et le vice-président général, de présenter le bilan du mandat 2020-2023, qui était marqué par une conjoncture économique mondiale inédite engendrant des défis de taille pour les entreprises.

Enfin, lors de ce Conseil, M. Alj a annoncé que la CGEM a accepté la démission d'Abdelilah Hifidi, administrateur de la Confédération, du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Les ventes de ciment en baisse de 5,26% à fin mars

Les livraisons de ciment ont atteint plus de 3,24 millions de tonnes (Mt) à fin mars dernier, soit une baisse de 5,26% par rapport à la même période en 2022, selon l'Association professionnelle des cimentiers (APC).

Pour le seul mois de mars, les livraisons de ciment des membres de l'APC ont atteint 1,19 Mt, contre 1,18 Mt pour la même période en

2022, soit une progression de 0,60%, selon des données des membres de l'APC, à savoir Asment Temara, Ciments de l'Atlas, Ciments du Maroc et LafargeHolcim Maroc. Il est à rappeler que les livraisons de ciment cumulées à fin février 2023 avaient atteint plus de 2,05 Mt, contre 2,23 Mt pour la même période de 2022, soit une baisse de 8,37%.

Immobilier/Ramadan : Les bureaux de vente passent à l'action après l'Iftar

Avec les changements de taille qu'il impose au niveau des habitudes et comportements, le mois sacré de Ramadan pousse les promoteurs immobiliers à opter pour la stratégie d'ouverture des bureaux de vente après la rupture du jeûne afin de maintenir le rythme de leur activité et de booster leurs ventes.

À l'heure de l'Iftar, les Marocains assistent déjà à un long défilé des différentes publicités des groupes immobiliers avec des séquences de musiques, de danses, etc, dans l'objectif de séduire le maximum de clients, tout en insistant sur un important message à la fin de chaque publicité : "Nos bureaux sont ouverts après la rupture du jeûne".

Pour assurer davantage de succès à cette stratégie, les promoteurs immobiliers aménagent leurs bureaux d'une manière assez particulière pour s'adapter avec l'ouverture nocturne durant le mois de Ramadan et ce, en prévoyant des animations et shows sur place en vue de créer une ambiance conviviale.

Contacté par la MAP, l'expert en immobilier et auteur du guide "Réponses IMMO", fondateur de www.reponsesimmo.com, Amine Mernissi, a affirmé que le changement dans le quotidien des Marocains durant le mois de Ramadan impacte l'activité immobilière en général et les bureaux

de vente en particulier.

La journée, étant rythmée par le jeûne, le manque d'énergie ou d'esprit réceptif, laisse peu de place aux déplacements non essentiels pour les jeûneurs, a-t-il noté, ajoutant que c'est plutôt après la rupture du jeûne et jusque tard dans la soirée, que les bureaux de vente vont connaître un regain d'activités et s'approprier à recevoir les clients dans un climat détendu parfois même festif.

Ramadan, a poursuivi M. Mernissi, peut être l'occasion pour les promoteurs de renouer contact avec leurs clients et prospects dans un climat particulier, à savoir une ambiance conviviale, essentiellement en soirée.

En effet, à l'instar de toutes les fêtes religieuses à travers le monde comme Noël, le neuvième mois du calendrier islamique représente pour certains une opportunité en or en vue de commercialiser les services, les produits et les offres de l'immobilier.

Chaque année durant le Ramadan, les bureaux de vente ont tendance à étendre leurs heures d'ouverture jusqu'à minuit et à proposer des promotions et des offres spécifiques à ce mois sacré. Ce n'est pas un hasard si les publicités à l'heure de l'Iftar sont massives pendant le mois de Ramadan.

Le côté positif du Ramadan pour les commerçants est une hausse de la



demande de biens et de services et de la consommation. Ce qui signifie souvent des prix et des marges bénéficiaires plus élevés pour les commerçants. La frénésie dépensière, au-delà de l'alimentaire, est ainsi devenue un élément fondamental du décor ramadanesque.

À cet égard, l'expert fait valoir que le Ramadan est propice aux "Deals" immobiliers, il crée à son tour l'opportunité. "Des offres spéciales sont présentées à cette occasion. Formule de financement attractive, remise spé-

ciale, offre d'ameublement, déstockage avec ristourne intéressante, sont autant de leviers que les promoteurs peuvent actionner pour répondre aux différents besoins d'investissement de leur clientèle", a-t-il dit.

Par ailleurs, avec les signes croissants des rétroactions négatives entre le pouvoir d'achat, l'activité commerciale et le secteur financier, l'acquisition de biens immobiliers est de plus en plus recommandée comme moyen pour protéger son épargne des effets

de l'inflation.

M. Mernissi a dans ce sens souligné l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat, notant que "la crise économique étant bien là, la menace sur l'emploi et la stabilité financière des ménages nourris par une inflation galopante ont hypothéqué les velléités d'acquisition".

Il a ainsi mis en avant la nécessité d'amortir le choc par des "Ramadan Deals" qui redonnent une bouffée d'oxygène financière aux acquéreurs potentiels à un moment où tout l'écosystème immobilier est en proie au doute.

Plusieurs types de commerce connaissent également une forte augmentation de leurs ventes durant le Ramadan, les investisseurs coopérant avec le Maroc verraient ainsi le Ramadan comme une période de prudence et de baisse de productivité, mais aussi comme une période d'opportunités, notamment dans les secteurs relatifs à l'industrie alimentaire et à l'hôtellerie, tous deux fortement liés à l'activité immobilière, et particulièrement le locatif.

Mais in fine, comme dans toute entreprise ou secteur économique, c'est la façon dont l'opportunité est gérée qui fait la différence, et durant le Ramadan, tout est question d'adaptation.

Par Kawtar Chaat (MAP).

Marché actions: Quasi-stabilité de la prime de risque à 8,9%

BMCE Capital Global Research (BKGR) a mis à jour sa prime de risque actions (PRA) qui reste quasi-stable à 8,9% en mars 2023, en hausse de 0,1% par rapport à la dernière actualisation du mois de septembre 2022.

Cette stabilité de la prime de risque prospective s'explique principalement par "le maintien du spread à un niveau quasi-similaire avec l'accélération du trend baissier qu'a connu le MASI à partir du mois de septembre 2022, soit des pertes totales de 11,5% depuis la dernière mise à jour, compensée par la forte revue à la baisse de nos cours cibles dans le sillage de la hausse des BDT 10 ans de près de +106,5 pbs ayant induit un repli de notre capitalisation cible de -11,9%", précise BKGR dans son dernier "Flash-prime

de risque".

Le calcul de la prime de risque par la méthode prospective est effectué via l'égalisation des estimations de cash-flows pour les sociétés du Scope 40 à leurs cours actuels en Bourse, a indiqué BKGR qui aboutit ainsi à une PRA de 8,9%, en hausse de +0,1 pt par rapport à sa dernière actualisation du mois de septembre 2022, rapporte la MAP.

Par branche d'activité, la PRA ressort à 9,5% pour les industries (vs. 9,1% en septembre 2022), 8% pour les financières (vs. 8,1%), et 8% pour les assurances (vs. 8,6%).

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise à jour de la prime de risque par la méthode historique, BKGR a ainsi abouti à une PRA de 6,54%, en stagnation comparativement à la

dernière mise à jour effectuée en septembre 2022.

La PRA instantanée, mesurée par l'écart entre la rentabilité exigée par les actionnaires et le taux sans risque, s'inscrit, quant à elle, en légère hausse s'établissant à 5,74% (vs. 5,68% en septembre 2022).

Cette hausse, explique BKGR, découle de l'effet combiné de la revue à la baisse de la capacité bénéficiaire et de la masse de dividendes 2022E de notre Scope 40 notamment suite à la déconvenue des réalisations financières d'IAM consécutivement à l'astreinte qui lui a été imposée par l'ANRT et au redressement fiscal subi, et de l'augmentation du rendement des BDT 52 semaines, équivalent au taux sans risque, dans le sillage de

la hausse du taux directeur entamée fin septembre 2022.

En outre, la méthode par sondage, introduite en septembre 2017 dans le panel de BKGR et permettant d'estimer la prime de risque en se basant sur les attentes et les prévisions des différentes catégories d'investisseurs du marché marocain en termes de rentabilité annuelle exigée à horizon 10 ans, fait ressortir une PRA à 7,2% en baisse de 0,9 pt comparativement à septembre 2022.

Cette revue à la baisse de la prime de risque action reflète vraisemblablement un regain de confiance des investisseurs envers le marché action et notamment leur optimisme quant à une reprise de ce dernier à partir du S2-2023.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie
et des Finances
Direction des Affaires
Administratives
et Générales
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 23/2023/MEF/
AC/LOCATION

Le 03 Mai 2023 à 10 heures,
il sera procédé dans la salle
de réunions de la Direction
des Affaires Administratives
et Générales (DAAG), sise Entrée -D-,
bâtiment extension du Mi-

nistère de l'Economie et
des Finances, 2ème étage,
Quartier administratif -
Rabat- Chellah, à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres ouvert sur
offres de prix relatif à la lo-
cation de longue durée,
sans option d'achat, de
deux véhicules neufs pour
le compte du Ministère de
l'Economie et des Fi-
nances.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Achats de la Direction
des Affaires Administratives
et Générales - Minis-

trère de l'Economie et des
Finances - Rabat - Chellah.
Bureau n°234, 2ème étage
Entrée -D-. Il peut être té-
lchargé à partir du portail
marocain des marchés pub-
lics (www.marchespub-
lics.gov.ma) et du site
Internet du Ministère de
l'Economie et des Finances
(www.finances.gov.ma -
Rubrique "Appel d'Of-
fres").

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
:vingt mille dirhams
(20000,00 DH).
L'estimation des coûts des

prestations est fixée
comme suit : Deux Cent
Quatre-vingt-douze mille
cinq cent soixante dirhams
toutes taxes comprises (292
560,00 DH TTC)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concurre-
nts doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et
31 du Décret n° 2.12.349
du 8 jomada I 1434 (20
mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis

par courrier recommandé,
avec accusé de réception,
au bureau précité ;

- soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la DAAG
du Ministère de l'Econo-
mie et des Finances ;
- soit les remettre au Pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de séance et avant l'ouver-
ture des plis.
- soit transmettre leurs
dossiers par voie électro-
nique au maître d'ouvrage
via le portail marocain des
marchés publics ;

Les notices exigées par l'arti-
cle 13 du règlement de
consultation du dossier
d'appel d'offres doivent
être déposées auprès du bu-
reau d'ordre de la DAAG
du Ministère de l'Econo-
mie et des Finances, quar-
tier administratif
Rabat-Chellah Entrée D- et
ce au plus tard le 02 Mai
2023 à 14 heures.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation

N° 2408/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENitra
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°37/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 02 mai 2023 à partir de dix heures 00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MURS DE CLOTURE AU COLLEGE IBN YASSINE A LA VILLE DE SIDI YAHYAA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
37/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MURS DE CLOTURE AU COLLEGE IBN YASSINE A LA VILLE DE SIDI YAHYAA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	7 500,00 (sept mille cinq cent cinquante) TTC	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2404/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENitra
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°38/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 02 mai 2023 à partir de dix heures 20 minutes (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MURS DE CLOTURE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
38/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MURS DE CLOTURE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	31 500,00 (trente et un mille cinq cent cinquante) TTC	A partir de dix heures 20 min (10h 20min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2405/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENitra
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°40/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 02 mai 2023 à partir de onze heures 00 minutes (11h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COLLEGIALES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN QUATRE (04) LOTS, comme suit :

Lot n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC
LOT N°1	Etudes Techniques et Suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de collège galala à la commune Oudelhéne -Province de Sidi Slimane	7 500,00 (sept mille cinq cent cinquante) TTC
LOT N°2	Etudes Techniques et Suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de collège safaoui à la commune Sefous -Province de Sidi Slimane	7 500,00 (sept mille cinq cent cinquante) TTC
LOT N°3	Etudes Techniques et Suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de collège Khassoua à la commune Arglar -Province de Sidi Slimane	7 500,00 (sept mille cinq cent cinquante) TTC
LOT N°4	Etudes Techniques et Suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de collège Mahmoud darwich à la commune Amer chamma -Province de Sidi Slimane	7 500,00 (sept mille cinq cent cinquante) TTC

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2407/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENitra
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°39/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 02 mai 2023 à partir de dix heures 00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE AL AMAL A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, EN LOT UNIQUE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
39/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE AL AMAL A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, EN LOT UNIQUE	6 000,00 (Six mille) TTC	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2406/PA

Libé *Ramadan*



Au Sénégal, les orpailleurs à la conquête de l'Est

Le trou noir s'ouvre sur les entrailles de la Terre, insondable. Mohamed Bayoh, Guinéen de 26 ans, s'y engage et disparaît, happé par les ténèbres, dans l'espoir d'y trouver la pépite d'or qui changera sa vie.

Il fait partie des milliers d'Ouest-Africains qui se sont aventurés dans l'est du Sénégal à la recherche du précieux métal. L'exploitation de l'or a métamorphosé cette région frontalière avec le Mali et la Guinée, facteur d'opportunités et de risques.

Le paysage autour de Bantakokouta est comme un gruyère qui s'étend à perte de vue, baigné d'une brume poussiéreuse. Autour de chaque cavité, de petits groupes, protégés du soleil par des abris de branchage, font remonter à la manivelle la roche extraite du sol. Un peu plus loin, des femmes trient les roches et jettent les mauvaises sur des monticules.

Chaque jour, ce sont les mêmes gestes, sans garantie de succès. Mohamed Bayoh le dit : "Travailler ici, c'est comme jouer à la loterie, on n'est jamais sûr de gagner". Mais il va rester "jusqu'à trouver de l'or".

Les orpailleurs de Bantakokouta s'installent quelques jours ou mois, et repartent. Ils sont là pour gagner de l'argent sans s'éterniser, l'envoient à leur famille, ou investissent dans leur pays.

Mohamed Bayoh espère "trouver beaucoup d'or. Pas un peu... Beaucoup. Pour commencer une autre vie en Guinée". Au bout de six mois, ses revenus lui ont permis d'acheter deux motos. Avec un gramme d'or, il dit gagner environ 30.000 francs CFA (45 euros).

Les risques sont nombreux. Les éboulements tuent régulièrement. Le chanvre indien

et le tramadol, un antidouleur à risques, sont consommés "en pagaille", dit Diba Keita, responsable d'un comité de vigilance communautaire.

Peuplé de quelques dizaines d'âmes il y a une vingtaine d'années, le village est devenu une ville de plusieurs milliers d'habitants, entièrement tournée vers l'or.

L'activité y est autorisée, contrairement à plusieurs sites de la région. D'autres zones sont occupées par de grandes compagnies, parfois à l'origine de conflits fonciers avec les populations.

Dans la ville, les ruelles sont jonchées d'ordures, parcourues par chèvres et moutons. La majorité des cases sont des constructions rudimentaires, en bambou et crintin.

Dans son atelier, un Burkinabé, Souleymane Segda, passe les pierres déjà concassées dans une machine qui crache de la poussière et prend presque toute la place. Il n'y a pas de toilettes. Le jeune homme de 20 ans est couvert de terre. Son lieu de travail est aussi sa chambre.

"Je peux gagner jusqu'à 50.000 francs CFA par jour (75 euros). Je rentre (au Burkina) dès que c'est possible et quand j'aurai gagné assez d'argent, je partirai définitivement", confie-t-il.

Les paillettes d'or sont récupérées à l'issue du lavage. L'utilisation du mercure, dangereux pour la santé et interdit en raison de sa toxicité, est répandue, polluant les cours d'eau.

On trouve presque de tout désormais à Bantakokouta : machines-outils, produits électroniques... La ville abrite des lieux de culte, un poste de santé mais aussi des boîtes

de nuit, des salles de jeux vidéo.

"L'or a apporté la richesse. Autrefois, on allait chercher nos produits à Mako", à une vingtaine de kilomètres, raconte Waly Keita, né dans le village il y a 63 ans. Il se souvient avec nostalgie "des mamans" qui portaient creuser au fleuve pour trouver quelques pépites pendant que les hommes allaient en brousse chasser et récolter du miel.

L'or a apporté sa part d'ombre, "le banditisme", et "les conflits", déplore-t-il.

Si la coexistence entre les communautés se passe bien globalement, les incidents existent, comme en 2020 lorsque des affrontements avaient éclaté entre les forces de sécurité sénégalaises et des orpailleurs guinéens, entraînant la mort de deux jeunes hommes.

Sur une place un peu à l'écart des commerces, une jeune femme, short bleu moulant et tee-shirt rouge, parle au téléphone. "Non ce n'est pas bon. C'est pas assez. Je ne vais rien faire avec toi", dit-elle dans un français approximatif.

Comme des dizaines d'autres, elle se sent trouvée piégée et obligée de vendre son corps. "Je n'aime pas mon travail", lâche-t-elle doucement, un voile de honte sur le visage.

"La prostitution est devenue un problème majeur", explique Aliou Bakhomou, chef d'antenne de l'ONG La Lumière à Kédougou, la capitale régionale. "Ces jeunes femmes, principalement du Nigeria, souvent mineures, sont victimes d'un trafic très organisé et d'un réseau très puissant".

Son association a recueilli une quarantaine de jeunes filles, dont certaines âgées

d'une quinzaine d'années, et les aide à rentrer dans leur pays. M. Bakhomou raconte leur vie brisée, les mensonges des trafiquants qui les ont approchées avec la promesse d'un emploi, la traversée de l'Afrique de l'Ouest et les pressions qu'elles subissent pour garder l'omertà.

Face à la recrudescence des trafics, l'Etat a beaucoup investi dans la sécurité et le renseignement, explique un haut responsable administratif qui souhaite rester anonyme.

L'Etat a aussi intensifié les opérations de sécurisation de la frontière avec le Mali. Préservé jusqu'alors, le Sénégal craint la contagion jihadiste par son voisin.

"L'est du Sénégal serait un territoire très intéressant pour les jihadistes, pas forcément pour des attaques, mais pour le recrutement et le financement. Les sites d'orpaillage sont idéaux pour trouver des jeunes frustrés qui veulent gagner de l'argent et l'or est très facile à cacher et à échanger", souligne un diplomate occidental sous couvert d'anonymat.

Bantakokouta compte des dizaines de comptoirs tenus par des Maliens, où l'or est acheté puis transporté en catimini de l'autre côté de la frontière, illégalement.

Un rapport du Timbuktu Institute de 2021 insiste sur la frustration socio-économique des jeunes, une des causes principales de radicalisation. La région de Kédougou compte plus de 25% de chômeurs et plus de 70% de taux de pauvreté. Le décrochage scolaire atteint des proportions inquiétantes.

La détérioration récemment accélérée des conditions de vie pousse les jeunes à venir de plus en plus tôt tenter leur chance dans les mines. Mais beaucoup déchantent, menaçant de recourir à d'autres expédients.

“Révolutionnaire” : Des scientifiques créent une souris issue de deux pères

Des scientifiques ont créé pour la première fois des œufs en utilisant les cellules de souris mâles, et obtenu sept souriceaux issus de deux pères, selon une étude publiée mercredi et qualifiée de “révolutionnaire” par un chercheur.

La technique expérimentée est encore bien loin d'une utilisation chez l'humain, à cause, entre autres, d'un taux de succès très faible et de nombreuses questions d'éthique.

Mais cette percée laisse imaginer des implications dans le domaine de reproduction, avec la possibilité pour des couples d'hommes ou même un seul homme, d'avoir un enfant biologique sans l'aide d'un ovule féminin.

L'étude, parue dans *Nature*, est le fruit d'une recherche menée par une équipe japonaise du biologiste du développement Katsuhiko Hayashi, de l'Université de Kyushu.

L'équipe avait déjà trouvé le moyen de transformer des cellules de peau d'une souris femelle en ovule utilisable pour donner naissance à des souriceaux sains.

Cette fois, elle a tenté la même expérience à partir d'une souris mâle, en prélevant des cellules de peau à partir de sa queue, avant de les transformer en ce qu'on appelle des cellules souches pluripotentes. C'est-à-dire capables de se transformer en n'importe quel type de cellules.

Comme chez les humains, les cellules de souris mâles ont des paires de chromosomes XY, et celles des femelles des paires XX.

Durant le processus, les chercheurs ont



obtenu environ 6% de cellules perdant le chromosome Y qui leur confère le caractère masculin, et dupliqué ensuite le chromosome X restant, pour obtenir la paire XX, propre au sujet féminin.

Les cellules ainsi transformées ont été utilisées pour créer des ovules, fertilisées avec du sperme de souris mâle, puis implantées dans l'utérus de souris femelles porteuses.

Sept souriceaux ont vu le jour, sur un total de 630 essais, débouchant sur un taux de succès inférieur à 1%. Les souriceaux sont sains et fertiles.

M. Hayashi, qui avait présenté son étude la semaine dernière au 3e sommet international sur l'édition du génome humain, à Londres, a averti que beaucoup d'obstacles subsistaient avant des expériences sur l'humain.

Nitzan Gonen, directeur du laboratoire sur la détermination des sexes à l'Université israélienne Bar-Ilan University, a évoqué auprès de l'AFP une “étude révolutionnaire”.

Théoriquement, la technique permettrait à un couple de deux hommes d'avoir un enfant, l'un fournissant le sperme et l'autre l'ovule, selon le Dr Gonen. Un seul homme pourrait même fournir le sperme et l'ovule, ce qui reviendrait selon lui “un peu au clonage, comme celui de la brebis Dolly”, le premier mammifère cloné à partir d'une cellule adulte en 1996.

Jonathan Bayerl et Diana Laird, deux experts en reproduction et cellules souches à l'Université de Californie à San Francisco, ont expliqué dans *Nature* que rien ne garantissait le succès de l'expérience à partir de cellules souches humaines.

Mais ils ont qualifié l'étude d’“étape remarquable en biologie reproductive”. Avec une utilisation potentielle pour sauver une espèce en danger qui n'aurait plus qu'un mâle reproducteur.

Pour sa part, Nitzan Gonen juge la procédure “très peu efficace”, avec 99% des embryons qui n'y survivent pas.

Elle serait d'autant plus problématique chez l'humain, où le temps de gestation de neuf mois, contre seulement trois semaines chez la souris, multiplierait les risques d'échec. Au-delà des questions techniques se posent des interrogations éthiques. “Le fait de pouvoir faire quelque chose ne veut pas nécessairement dire qu'on doit le faire (...) particulièrement quand on parle d'une espèce d'être humain”, a commenté le chercheur israélien.

Blagues

Où vont les biscottes pour danser ?

En biscothèque.

Quel est le style musical préféré des médecins ?

Le blouse.

Comment appelle-t-on un chat qui va dans l'espace ?

Un chatellite.

Citations

Pourquoi essayer de faire semblant

d'avoir l'air de travailler ?

C'est de la fatigue inutile !

Pierre Dac

Le premier homme qui est mort a dû

être drôlement surpris.

Georges Wolinski

Le livre

Ni les rappels à l'ordre répétitifs des voisins et de l'entourage ni les interventions persistantes des proches parents et amis n'étaient parvenus à trouver une quelconque issue à cette déchéance dévastatrice.

L'idée d'estimer en justice ne pouvait même pas effleurer l'esprit de la pauvre tant les représailles étaient redoutables. Elle en avait gardé un amer avant-goût en subissant les sévices les plus abominables et les plus grandes humiliations lorsqu'elle avait, une fois, osé exprimer une simple plainte verbale auprès du supérieur hiérarchique de son bourreau de mari.

Elle ne pouvait, d'ores et déjà, que prier et espérer qu'un beau jour on viendrait lui rapporter la nouvelle de sa disparition, la mort par un accident routier ou l'élimination par un ennemi providentiel.

Elle vivait l'enfer de l'adultère, de l'alcoolisme, de la dépravation et de l'agressivité. Elle endurait encore plus douloureusement et plus désespérément le calvaire de l'instabilité, l'insécurité qui bouleversaient ses enfants. Le dénouement ne pouvait alors survenir que de cette disparition espérée, rêvée, devenue une véritable obsession.

Ainsi, l'idée de l'éliminer commençait à germer dans sa tête. Progressivement, elle prenait la forme d'un projet vital. Elle en ressentait le besoin, de plus en plus impérieusement. Elle se sentait dans l'obligation responsable et capitale de mettre fin à l'existence de cet ignoble individu et libérer sa pauvre petite famille du joug de sa tyrannie inconsciente.

Elle en était réduite à chercher le moyen le plus sûr et le plus simple de l'éliminer et d'en finir au plus vite. Elle était convaincue que si elle réussissait son coup, les enfants n'en souffriraient jamais mais seraient, bien au contraire, à jamais délivrés.

C'était ainsi que pour trouver la paix dans ce qu'elle pensait être son salut et celui de ses enfants, elle avait commencé à s'intéresser passionnément aux ingrédients du «crime parfait» à travers la presse à sensation, les romans policiers et le cinéma des polars.

Fayrouz relatait les détails de ces événements tragiques en se remémorant, à coups d'efforts psychologiques soutenus, les récits de ses sœurs plus âgées et celui de sa tante qui les avait prises en charge plus tard. Elle ne se rappelait pas avec précision de la mystérieuse machination diabolique que sa mère avait déployée pour tuer son père. Elle ne savait pas, encore moins, comment ni dans quelle documentation macabre elle était allée chercher la recette criminelle magique.

Un soir, le grand chef était rentré plus tôt que d'habitude, chargé d'un gros sac en papier contenant trois bouteilles de vin en perspective d'une soirée bien arrosée à la maison. Ce changement d'horaire inattendu avait accéléré quelque peu l'échéance fatale du pauvre

...ET LA VIE CONTINUE PAS.

Journal d'une vie qui serait la mienne



Rachid MEFTAH

homme.

L'idée avait largement mûri. Les gestes étaient minutieusement calculés, le scénario du «crime parfait» était suffisamment étudié.

Elle l'accueillit, souriante et usant de toutes ses réserves de séduction, l'installa confortablement dans un coin du salon, lui prépara son verre et quelques amuse-bouches et mets d'accompagnement, puis alla dans la chambre se faire belle pour la besogne. Elle mit un déshabillé des plus alléchants et revint s'asseoir à ses côtés en s'efforçant par des gestes feints de tendresse et de douceur de le décontracter et d'égayer l'ambiance... Son attitude était d'une maîtrise machiavélique. Il s'était facilement et naïvement pris à son jeu. Il chantonnait, dansait, la caressait et l'embrassait et, elle, se dandinait gracieusement pendant sa navette entre la cuisine et le salon.

Lorsqu'il eut avalé la totalité du contenu de la première bouteille, elle se proposa, d'un air de salope comme il en avait toujours réclamé dans ses soirées débauchées, d'aller lui décapsuler la seconde, en cuisine, sous prétexte qu'elle voulait éviter de salir la table et le tapis.

Elle franchit alors le premier pas. Elle glissa dans la bouteille décapsulée une dizaine de petits comprimés somnifères, dont un seul venait, normale-

ment, à bout de ses insomnies à elle. Puis elle revint, tranquillement, lui servir son premier verre.

Il ricanait, jubilait, l'attirait vers lui, lui pinçait les hanches et les seins, l'insultait puis l'embrassait... L'image de toute sa misérable existence, son comportement avait toujours été contradictoire et incohérent !

Petit à petit, son langage devenait inintelligible, ses gestes lourds, nonchalants et maladroits. Il renversait du vin sur la table et le canapé. Il essayait de se dresser, n'y arrivait pas, puis se ravisait et s'affaissait... Tout cela augmentait son angoisse à elle. Elle le vivait comme un supplice supplémentaire intenable. Elle guettait avec anxiété l'instant fatidique où il s'écroulerait raide mort, cet instant qu'elle attendait de toutes ses forces avec impatience pour achever la brute et en finir à jamais.

Et puis, dans un ultime sursaut, il réussit à se relever, tendit les bras pour s'appuyer sur elle, bascula et tomba. Il s'endormit...

Elle s'assura à plusieurs reprises qu'il s'était bien endormi puis entreprit de débarrasser calmement et lentement la table. Elle était d'un calme qu'elle ne comprenait pas elle-même. Son cerceau s'était soudain arrêté de fonctionner. On aurait dit qu'elle était, tout en s'affaissant, entrée dans un coma profond, une inconscience totale.

Elle s'était rassise sur un tabouret face au corps inerte dont les deux tiers reposaient indifféremment sur le canapé. Appuyant le menton entre les deux paumes, elle avait continué à le regarder en silence pendant un long moment. Elle ne réfléchissait pas, elle ne pensait à rien...

Brusquement, elle se redressa et appela sa fille et son fils aînés. Ces derniers l'aiderent à traîner l'homme endormi, dont les ronflements saccadés résonnaient fortement au milieu de la nuit, jusqu'à son lit. Elle s'était attelée ensuite à lui ôter nerveusement ses chaussures et à le déshabiller. Elle lui avait enfilé un pyjama et l'avait allongé en prenant bien soin de le recouvrir d'un drap.

Les enfants regagnèrent leur chambre, soulagés et rassurés par la perspective d'une nuit calme et tranquille.

Quant à elle, elle rassembla tout son courage, alla chercher un clou minuscule très fin et un marteau ménager qu'elle avait dissimulés sous le lit et... elle accomplit l'acte final. Elle pointa le clou au centre du crâne, au niveau de la nuque, à travers sa chevelure épaisse et décoiffée, et l'enfonça d'un coup sec de marteau.

Elle observait le résultat avec une grande appréhension. Il avait continué à ronfler pendant quelques secondes, puis plus rien !

Elle s'affola mais parvint aussitôt à chasser l'air de panique qui commençait à la secouer. Elle tata son pouls, scruta son cœur et vérifia son souffle.

Il lui sembla qu'il avait remué les lèvres et cligné des paupières. Or, dans un sursaut ultime, un cri qui avait déchiré le silence de la nuit, c'était bel et bien la fin !

Elle entrouvrit la porte de la chambre à coucher, tendit l'oreille pour vérifier si son cri n'avait pas alerté les enfants. Non, tout était demeuré calme. Alors, elle éteignit la lumière, sortit et referma doucement la porte, puis alla s'étendre sur le canapé.

Elle fermait les yeux et essayait de dormir comme pour fuir l'horreur de ce qu'elle venait d'accomplir mais ne parvenait pas à recouvrer le sommeil.

Ce ne fut qu'en milieu de matinée, alors qu'abattue et épuisée, elle commençait à peine à s'assoupir qu'elle fut réveillée par le hurlement strident et insolite de sa fille aînée. Celle-ci était rentrée dans la chambre chercher quelque chose et avait découvert son père gisant sur son lit, mort, bien mort...

Alertés, les voisins s'étaient regroupés et avaient envahi la maison. Les lamentations et les sanglots s'élevaient à travers toute la rue.

Le médecin légiste, après examen du cadavre, avait conclu à une mort naturelle suite à un arrêt cardiaque subite. Pour tout le monde, c'était une conséquence naturelle du rythme de dépravation de l'homme.

(A suivre)

20^{ème} Festival Printemps musical des alizés

La musique de chambre et les airs d'opéra font leur grand retour à Essaouira

Comme tous les autres festivals créés et portés par Essaouira, des Gnaouas aux Andalouses Atlantiques et au Jazz sous l'arganier, émotion, passion et jeunesse de tous les talents seront cette année au rendez-vous de la musique de chambre et de l'art lyrique avec le Printemps musical des alizés d'Essaouira qui fêtera son grand retour du 27 au 30 avril avec sa première édition post-covid.

Essaouira retrouvera dans quelques jours son public de mélomanes pour une édition exceptionnelle de musiques en fête, la fête aussi pour célébrer les 20 ans du festival, un anniversaire plusieurs fois différé depuis 2020, indique un communiqué de l'Association Essaouira-Mogador, organisatrice de cette manifestation culturelle.

Riche de belles promesses, cette édition dans la plus pure tradition souriène incarnera la singularité et la modernité du regard qu'Essaouira-Mogador porte sur le monde, avec ses valeurs de paix, d'altérité et de diversité interprétées cette année par des musiciens et des chanteurs venus de tous les continents, souligne la même source.

Et de poursuivre que de Berlin à Essaouira en passant par Rome, Séoul ou La Havane, les religions et les cultures se feront entendre au fil d'une quinzaine de concerts avec à la baguette et pour la première fois la talentueuse Monia Rizkallah, premier violon, cheffe d'attaque au Deutsche Opéra de Berlin qui succède à Dina Bensaïd qui a beaucoup donné et apporté à ce festival.

Ce sont des airs d'opéra de Mozart, Strauss ou Massenet qui seront au cœur du concert d'ouverture interprétés par quatre artistes de quatre nationalités avec quatre parcours qui les ont menés de Séoul à Londres en passant par Berlin et Bordeaux et qui ont convergé vers l'Opéra de Berlin avant de se retrouver à Essaouira



pour nous chanter l'Air de La Reine de la Nuit, extrait de La Flûte enchantée de Mozart, La Chauve-souris, extrait de l'opéra-comique de Johann Strauss, La Gavotte de Manon, extrait de l'opéra de Jules Massenet et bien d'autres.

Vendredi 28 avril, l'Italie sera à l'honneur avec un quatuor inédit, piano, violoncelle et deux violons pour des valse et des pièces d'Erich W. Korngold et les Bagatelles d'Antonin Dvořák, précisent les organisateurs, relevant qu'en début d'après-midi, toujours vendredi, c'est le quatuor à cordes Sfumato avec des musiciens venus de Corée, Roumanie, Turquie et Etats-Unis qui inviteront Haydn, Fanny Mendelssohn-Hensel et Brahms pour un après-midi particulièrement attendu à Dar Souiri.

Dans la soirée, en écho à la "Souiritude" du Festival, Monia Rizkallah proposera un concert qui fera miroir aux répertoires judéo-arabo-andalous pour dire que, s'agissant du dialogue et de la convivialité, la musique à Essaouira sait aller bien au-delà du pouvoir des mots.

Pour ce concert emblématique, Mohamed Hachoumi de l'Orchestre philharmonique du Maroc sera accompagné par les deux ensembles Mazaya.

Il se produira également en soliste tout comme Morad Nir aux côtés de Sebastian Römisch, hautboïste solo de la Staatskapelle de Dresde et d'Halel Levin, hautboïste étoile du Jerusalem Symphony Orchestra et de l'Académie danoise de musique.

En donnant ses chances à ce rendez-vous souri de la musique de chambre, le Conseiller de S.M le Roi et Président-Fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, s'est attaché, pour ce festival comme pour tous les autres, à faire la part belle aux jeunes du programme Mazaya, créé et porté par la fondation Ténor pour la culture, lit-on dans le communiqué.

Ils se produiront en quintette à vent et en quatuor à cordes pour interpréter Schubert et Beethoven avant que l'Italie et l'Argentine ne se retrouvent au sein du quintette Alliance pour des compositions

inédites de Vivaldi et de Piazzola, un autre temps fort du festival.

Le Printemps des alizés clôturera sa 20^e édition avec deux grands musiciens, très attendus, qui présenteront en exclusivité à Essaouira un programme spécialement créé, composé et pensé pour la Cité des alizés.

La pianiste Marialy Pacheco est née à La Havane. Sa carrière, de formation classique au départ, est impressionnante. Elle a été la première femme à gagner le prestigieux concours du Montreux Jazz Festival en piano solo et son premier album a été produit par Roberto Fonseca, le pianiste du légendaire Buena Vista Social Club.

Rhani Krija est Souiri. Il est l'un des percussionnistes les plus connus de la scène internationale du jazz, mais aussi du rock et du pop. Rhani est un autodidacte, ce qui est peut-être une des raisons de la diversité et de la qualité du répertoire qu'il maîtrise. Musique andalouse, arabe, africaine ou latino-américaine, tout lui réussit. Il joue avec Sting, Dominic Miller, Herbie Hancock, Al Di Meola, Plácido Domingo, Annie Lennox, Xavier Naidoo, ou encore Herbert Grönemeyer.

En 2015, Marialy la pianiste et Rhani le percussionniste forment un duo avec le programme Marocuba. Ils interprètent des compositions de Marialy, mais aussi des pièces du répertoire classique, comme Ignacio Fernandez. Un mix de musique traditionnelle cubaine, de musique contemporaine européenne, de jazz avec des rythmes maroco-africains.

Rhani a ensuite été l'invité d'honneur de plusieurs albums de Marialy et c'est avec ce concert feu d'artifice en grande première au Maroc et en Afrique que se terminera l'édition 2023 du Printemps musical des alizés avant que rendez-vous ne soit pris pour 2024, rappelle le communiqué.

Une collection d'œuvres d'art d'Alain Delon aux enchères

Delacroix, Corot, Millet... 81 œuvres d'art composant la collection de la légende du cinéma français Alain Delon seront exposées dans plusieurs villes (New York, Genève...) avant d'être mises aux enchères le 22 juin, a annoncé mardi à Paris la maison de vente Bonhams-Cornette de Saint Cyr.

Estimée entre 4 et 5 millions d'euros, la collection comprend des tableaux, des sculptures mais aussi des dessins de la Renaissance italienne, dont une œuvre de Veronèse. Elle sera présentée lors d'une exposition itinérante en mai et juin à New York, Hong Kong, Genève, Londres et Paris.

"J'ai acheté mon premier dessin en 1964 exactement, à Londres. Au fil des années, j'ai acquis des dessins, des tableaux et des sculptures qui ont su m'éveiller, me parler et même parfois me consoler. Ces

œuvres m'ont accompagné pendant de nombreuses années et ont fait partie de ma vie", confie Alain Delon, 87 ans, dans le catalogue de la vente.

Parmi les pièces majeures résumant "60 ans de passion", une huile sur toile de Raoul Dufy, "La plage de Sainte-Adresse, 1906", estimée entre 600.000 et 800.000 euros, et un tableau d'Eugène Delacroix de 1825, "Cheval arabe attaché à un piquet" (400.000 à 600.000 euros), a précisé le commissaire-priseur Arnaud Cornette de Saint Cyr en présentant la vente.

"Immense collectionneur avec un œil instinctif et animal", l'acteur "a été l'un des plus grands acheteurs de dessins des années 60 et 70, alors qu'ils n'étaient pas en vogue", a-t-il souligné.

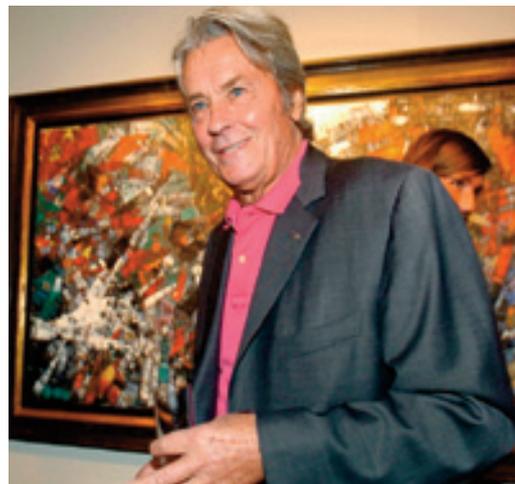
En 2007, Alain Delon avait dispersé des œuvres modernes, expli-

quant au journal Le Monde "qu'il préférer(ait) régler ça maintenant" en raison de sa "détestation" des ventes posthumes.

"Comme je travaillais beaucoup, tout mon argent passait dans les dessins anciens. Il y en a qui s'achètent des voitures, qui vont aux putes, moi je préfère les tableaux. J'ai acheté par passion, jamais par investissement", ajoutait-il alors.

Sept records mondiaux, pour des artistes comme Estève, Manesier ou Olivier Debré, avaient été enregistrés lors de cette vente, avec des enchères en partie démultipliées par la popularité de leur propriétaire.

En 2016, après avoir dispersé sa cave de grands crus, ses montres et ses armes de collection, Alain Delon avait aussi vendu aux enchères une collection de bronzes de Bugatti qui avait remporté un grand succès.



Musée du football marocain

Vers la création d'un centre de recherche et de documentation dans le domaine sportif



Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, et le directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM), Mohamed El Fer-

rane, ont récemment signé une convention de partenariat pour l'organisation et la gestion du centre de recherche et de documentation dans le domaine sportif, qui sera mis en place au futur Musée du football marocain situé au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora.

Selon la BNRM, cette convention entre dans le cadre des efforts visant la sauvegarde de la mémoire sportive commune par le biais de livres et documents, tous supports confondus (papier, numérique, audiovisuel), le but étant de contribuer au rayonnement du football national au niveau régional, continental et international, conformément aux Hautes directives de S.M le Roi Mohammed VI.

Dans le même contexte, la FNM a indiqué sur son site web qu'il s'agit, à travers cette convention, de "documenter et archiver le riche parcours de l'histoire du football marocain en vue de l'honorer et de le transmettre aux générations futures".

En mars 2022, la FNM et la FRMF avaient conclu une convention de partenariat pour la création et la gestion du Musée du football marocain au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora. Cette nouvelle structure a pour but de mettre en exergue l'histoire du football national qui a commencé en 1906, par l'exposition de photographies, d'images et d'objets footballistiques, ce qui offrira à toutes les générations, surtout les jeunes, l'occasion de prendre connaissance des performances des footballeurs marocains.

Bouillon de culture

Parution

La Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines a publié récemment l'ouvrage "Al-Ossoul al-Nahdaouiya li Fikr al-Tassamouh" dans le cadre de la série "Traductions".

Cet ouvrage, supervisé par Ahmed El Alami et Mohammed Al Mouhafid, chercheurs et professeurs de philosophie à l'Université Ibn Tofail de Kénitra, est considéré comme une référence importante pour tous ceux qui s'intéressent à la question de la tolérance en Europe au cours de la Renaissance, indique la fondation.

Il s'intéresse également à la construction intellectuelle qui s'est opérée en Europe et qui appelle à la coexistence et à l'acceptation des différentes croyances comme réponse à la propagation de l'extrémisme religieux qui s'est répandu depuis le Moyen-Âge.

Le livre de 263 pages traite de la question de la tolérance pendant l'époque de la Renaissance, vue par les pionniers de ce mouvement tels que Pico Della Mirandola, Desiderius Erasmus, Martin Luther et Las Casas.



L'IRCAM rend hommage au chercheur Lahoucine Ouazzi

Un hommage a été rendu au chercheur Lahoucine Ouazzi, mardi, à l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM), en reconnaissance à ses contributions scientifiques et littéraires dans la promotion de la culture et de la langue amazighes.

Cette activité, organisée par le Centre des études anthropologiques et sociologiques relevant de l'IRCAM, a été l'occasion de présenter certains aspects du parcours de ce chercheur ainsi que ses réalisations littéraires et scientifiques.

Dans une allocution de circonstance, le doyen de l'IRCAM, Ahmed Boukous, a souligné la contribution importante du chercheur Lahoucine Ouazzi, tant dans le domaine des sciences politiques qu'en matière de promotion de la langue et de la culture amazighes.

Il a noté, dans ce sens, que "M. Ouazzi considère que l'approche de l'identité amazighe doit être pensée et repensée dans le cadre d'une identité multiple", soulignant que "le chercheur a amené du renouveau aux sciences politiques marocaines grâce à ses apports scientifiques".

M. Boukous a également indiqué que "l'honoré est un érudit en matière de culture et de langue amazighes, se distinguant par sa sensibilité envers la question culturelle marocaine en plus de son sens critique et de son

respect des échanges de points de vue".

De son côté, le secrétaire général de l'IRCAM, Houcine Moujahid, a déclaré que "cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités de l'Institut qui ne cesse de rendre hommage aux personnalités qui ont beaucoup donné dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture amazighes, et ce en reconnaissance des services qu'elles

ont rendus à la culture nationale en général et à la culture amazighe en particulier".

M. Moujahid a indiqué que "Lahoucine Ouazzi faisait partie de la première génération d'intellectuels qui ont veillé à la promotion de la culture nationale dans toute sa diversité", soulignant que "le chercheur a consacré sa vie à la recherche dans le domaine de la culture amazighe à travers sa for-

mation académique en sciences politiques et en recherche anthropologique".

Il a aussi rappelé que "M. Ouazzi avait contribué à l'édification du siège de l'IRCAM, après son inauguration par SM le Roi Mohammed VI, depuis 2001, puisqu'il était directeur du Centre des études anthropologiques et sociologiques relevant de l'Institut", ajoutant qu'il a contribué, aux côtés de chercheurs et d'administrateurs, à établir les fondements de cette institution.

Pour sa part, M. Ouazzi a exprimé, dans une déclaration au portail amazighe de la MAP, sa joie pour cet hommage, qui représente une reconnaissance de ce qu'il a fait depuis la création de l'Institut, saluant les efforts déployés par l'IRCAM en faveur de l'Etat et de la nation marocaine.

Il a rappelé qu'il a contribué, à travers plusieurs écrits en langue amazighe et un certain nombre d'articles, à la promotion de la culture et la langue amazighes, faisant ainsi référence à son ouvrage "L'émergence du mouvement culturel amazighe au Maroc".

Lahoucine Ouazzi est l'ancien directeur du Centre des études anthropologiques et sociologiques relevant de l'IRCAM et professeur de enseignement supérieur en droit constitutionnel et sciences politiques à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat. On lui doit également plusieurs ouvrages littéraires.



Mots flechés

JEU X & LOISIRS

ABRI DES INUITS	RUSSE OU AMÉRICAIN	HAUTAIN	GROS SERPENT	PARLE SOUVENT CRU	ZONE	LANCÉE	POUVRE D'ESPRIT
		MÉTAL	SÉRAPHIN				
			CRITÈRES LETTRES DE NADOR				
PAILLEUX					TÊTE DE LOUP		
		PONT	SOURCE DE LUMIÈRE		EAU-DE-VIE		
PANTOIS				APOSTAT	FORME D'ÊTRE	À LA MODE	DESSUS DU PANIER
SONGE						RECUEIL	
SOÛL				ENVOLEE			BALAI
RESTITUE	ASTATE			POSSÉSSIF		ANNÉE-LUMIÈRE	
	DRAME NIPPON					GROGNES	
			BAIE ROUGE ORANGÉ				
AVANT VOUS				A PERDU SES CHEVEUX	ÉCRIVAIN FRANÇAIS (1920-1998)	AUX YEUX DE TOUS	VAGUE
PAGE	TOUTE EN EAU	COBALT		JOUR D'AVANT			
		FAREIL					
			SOUVERAIN EN TÊTE			POLLIE	ANNONCE UNE SUITE
JEU DE DAMES						DRAME NIPPON	
CHOISIE				POSSÉSSIF			CONJONCTION

Solution mots flechés d'hier

SERVE À LA FIN DU JEUN	TACT	COLLINE DE SABLE	M	NETTE	CHAMP	P	PISTE EN BOIS	S	ADHÈRE TRÈS AFFECTÉ	C	ÉPITE À PRÉSENT (OUBIN)	AF VA PLUS AU CHARDON
A	D	D	I	T	I	O	N	A	È	R		
DOMNE LE CHÈVRE		ACHÈVE TRÈS VIELLE LITTE	A	C	C	O	M	P	L	I		
P	I	N	U	P				B	O			
CEPPE CANON AGENT		SAU-DE-VIE FRENCH	G	I	N			S	U	E		
ORDINE												
P	E	S	T	E				T	A	T	E	R
PAROL	COCO PRESSE		O	E	U	F		N	I		S	A
		COUPE D'EAU ÉPÉE	R									
P	R		F					T	E	N	U	D
P	I	R	E					E	L	U	E	
TYPE CARTE			G	A	R	S		E			I	S
N	E	T		T	A	S		A	N	A	R	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Benrabba

Secrétaire général de la rédaction
 Mohamed Bouzab

Rédaction
 Hassan Bentaleb
 Alain Boultby
 Mounad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Ouassat
 Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
 Atika Rachi

Directeur artistique
 Fouad Ezzafir

Service technique
 Khadija Sbi (Responsable)
 Myriem Rebane
 Khadija Halali
 Hafid Bouzarrouta
 Mariama Farki
 Elbaoudoussi Elmradi

Révision
 Abdelouassad Wamach

Secrétariat
 Asmaa Tabaa

Photographe
 Ahmed Laaraki

Correspondants
 Ahmedou El Katob (Lahyoune)
 Abdelali Khallid (Essaouira)

Collaborateurs
 Chouab Salhouan
 Khalil Benmourya

Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2365 - Casablanca Maroc

E-mail:
 Liberation@libe.ma
Téléphone:
 0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
 0522 62 09 72

Service annonces et publicité
 E-mail:
 annonces@libe.ma

Youssef El Gabs
 Mouna El Youssefi
 Loubra Baghdadli
 Latifa Mounib
 Rida Ait Dahman
 Sibam Zaher
 Fadwa Chesakri

44, Avenue des E.A.R
 3^{ème} Etage - Casablanca
 Tél: 0522 31 00 62
 0522 62 32 32
 0522 60 23 44
 Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
 Les Editions Maghébines

Distribution
 SAPRESS
 Dossier de presse:
 130/64

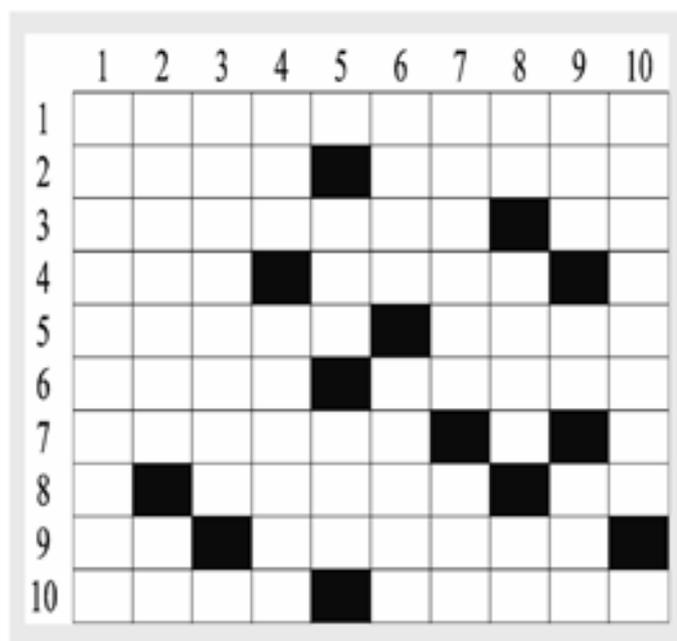
Site web:
 www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

الجشرب
oju
MAROC
 2017
 www.oju.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Flegmatique
- 2- Sombre - Effluve
- 3- Gonflé - Erbium
- 4- Époque - Pays d'actualité
- 5- Sphérique - Adverbe
- 6- Pratique culturelle - Respire donc mieux
- 7- Appel à la prière
- 8- Ressemblant - Versus
- 9- Eau d'Italie - Malin
- 10- Plaque - Laminé

VERTICALEMENT

- 1- Suspendu
- 2- Antichambre de cimetière - Beward
- 3- Relevés
- 4- Lopin - Saranisé
- 5- Abandonne - Plus neuf
- 6- Fin de journée - Abri
- 7- Révée - Obtint
- 8- Béryllium - Cardinal - Montré les dents
- 9- Décodée - Il est - Annélide
- 10- Inexactes

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

		9	3	7	6			
7	2		4	8				
	4		2		1	7		
1			8		3			
6	7				8	2		
	8		9			6		
3	5		1		9			
		5	4		3	1		
	1	9	3	2				

Moyen

			7	6		3	4	
			8			7		1
		5						
		4		5		8	1	
7			6		8			5
	5	3		1		6		
							5	
9	7			4				
	8	1		3	9			

Difficile

			3		2	7		
9			7		5			
1		5	2					
	8			3		2		
3			8				4	
	7	1				8		
			4	6			8	
		8		1			9	
6	4			7				

Expert

		5		3				
9	8						4	
		4	7					8
		3	5			4		6
	5						2	
4	6			9	5			
3		1		8				
	8					2		4
			6		3			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	3	2	1	9	6	5	4	8
8	9	6	5	3	4	1	2	7
1	4	5	8	2	7	6	3	9
4	1	7	6	5	9	2	8	3
2	5	8	3	7	1	9	6	4
3	6	9	4	8	2	7	1	5
6	8	4	9	1	5	3	7	2
9	7	1	2	4	3	8	5	6
5	2	3	7	6	8	4	9	1

Moyen

4	2	5	8	9	7	3	1	6
6	7	1	2	3	5	4	9	8
9	8	3	6	1	4	5	7	2
3	4	2	5	7	1	8	6	9
1	9	7	3	8	6	2	4	5
8	5	6	4	2	9	7	3	1
5	3	9	7	6	2	1	8	4
7	6	4	1	5	8	9	2	3
2	1	8	9	4	3	6	5	7

Difficile

6	9	7	1	3	8	4	2	5
2	8	1	6	5	4	7	3	9
4	3	5	2	9	7	8	1	6
5	6	8	9	1	3	2	4	7
1	2	4	8	7	5	6	9	3
9	7	3	4	6	2	5	8	1
3	4	6	5	8	1	9	7	2
7	5	2	3	4	9	1	6	8
8	1	9	7	2	6	3	5	4

Expert

2	1	4	8	3	6	7	9	5
8	9	7	5	1	2	4	3	6
3	6	5	9	7	4	1	8	2
4	7	8	2	6	1	3	5	9
6	3	9	4	5	8	2	7	1
5	2	1	7	9	3	8	6	4
1	4	6	3	8	9	5	2	7
9	5	3	1	2	7	6	4	8
7	8	2	6	4	5	9	1	3

Recettes

Crevettes à l'ail et au citron avec riz blanc

Ingrédients :

- 6 cuillères à soupe de beurre
- 1 livre de crevettes (décortiquées)
- 4 à 6 gousses d'ail moyennes (écrasées et hachées)
- 1/3 tasse de persil frais (haché)
- 2 à 3 cuillères à soupe de jus de citron frais
- 1 tasse de riz blanc à grains longs
- Sel et poivre au goût

Préparation :

1. Faites cuire le riz blanc à grain long selon les instructions sur l'emballage. Réserver et garder au chaud.
2. Rincez les crevettes sous l'eau froide courante et placez-les sur du papier absorbant. Tapotez avec du papier absorbant pour sécher. Si vous préférez cuire les crevettes sans la queue, retirez-les et jetez-les.
3. Dans une grande poêle, chauffez le beurre à feu moyen jusqu'à ce que le beurre cesse de mousser, environ 45 secondes.
4. Ajouter l'ail et faire sauter pendant 15 à 20 secondes. Ajouter les crevettes sautées à feu moyen, en les retournant fréquemment jusqu'à ce que les crevettes deviennent roses, soit environ 5 minutes.
5. Ajouter le jus de citron, ainsi que le sel et le poivre au goût, bien mélanger.
6. Verser le riz dans un plat de service. Garnir de crevettes citron-ail, saupoudrer de persil fraîchement haché et servir immédiatement.



Ftat chatba



Ingrédients :

- 1 cuillère à café de graines de cresson
- 125 g de lentilles
- 125 g de fèves secs
- 1 cuillère à soupe de fenugrec
- 1 oignon râpé
- 3 tomates râpées
- 5 cuillères à soupe de persil
- Coriandre hachée
- 1 gousse d'ail écrasé
- 1 cuillère à café de sel
- 1/2 cuillère à café de poivre
- 1 cuillère à café de curcuma
- 1/2 cuillère à café de gingembre
- 1 cuillère à café de smen
- 4 cuillères à soupe d'huile
- 2,5 litres d'eau
- 100 g de farine
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomate (facultatif)
- 1 cuillère à café de Msakhen

Préparation :

1. Dans la cocotte, mettez 1 cuillère à café de graines de cresson (hab rchad) + 125 g lentilles + 125 g de fèves secs + 1 cuillère à soupe de fenugrec + 1 oignon râpé + 3 tomates râpées.
2. Ajoutez 5 cuillères à soupe de persil et coriandre hachés + 1 gousse d'ail écrasés + 1 cuillère à café de sel + 1/2 cuillère à café de poivre + 1 cuillère à café de curcuma + 1/2 cuillère à café de gingembre + 1 cuillère à café de smen + 4 cuillères à soupe d'huile, mélangez et ajoutez 2,5 litres d'eau. Laissez bouillir et fermez la cocotte et laissez cuire 20 minutes.
3. Durant ce temps, prenez 100 g de farine, mettez-la dans un saladier et ajoutez 1 à 2 cuillères à soupe d'eau et travaillez avec les deux mains de sorte que vous formiez de petites pâtes ou de grands grumeaux.
4. Au bout de 20 minutes, ouvrez la cocotte, ajoutez 1 cuillère à soupe de concentré de tomate (facultatif) et 1 cuillère à café de Msakhen et la pâte, tout en mélangeant, continuez de remuer encore 20 minutes pour que la pâte cuise.

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE TATA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 05/2023

Le **Mercredi 10 Mai 2023 à 10h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

- Travaux de renouvellement de la couche de surface en enrobés coales à froid (ECF) des routes suivantes la RN 17 situé à l'entrée de village Tissint, entre les PK1083+389 au PK 1084+389 et La RR116 du Pk 50+000 au PK 56+000 (ex RP1805 du PK 32+000 au PK 38+000) -Province de TATA.-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- * Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **23 000,00 Dhs (Vingt-trois Mille Dirhams, 00cts).**
- * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1 561 200,00 dhs (un million cinq cent soixante et un mille deux cent dirhams, 00 cts).**

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 Joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique sur le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'arrêté de ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * **Pour les concurrents installés au Maroc**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Catégorie	Qualification exigée
B	4	B9

- * **Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 2383/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE TATA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 06/2023

Le **Mercredi 10 Mai 2023 à 11h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

- Travaux de signalisation horizontale de la RN 07 du PK 462+228 au PK 551+628 (EX : RR 109 du PK 101+400 au PK 190+800).
- Travaux de signalisation verticale et dispositifs de sécurité de la RP 1800 du PK 09+000 au PK 28+000 Dans la Province de TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- * Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30 000,00 Dhs (trente Mille Dirhams, 00cts).**
- * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 040 967,20 dhs (deux million quarante mille neuf cent soixante-sept dirhams, 20 cts).**

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 Joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique sur le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'arrêté de ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * **Pour les concurrents installés au Maroc**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Catégorie	Qualification exigée
X	2	X1 ; X2

- * **Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 2384/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
du Prélèvement et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca - Settat
Direction provinciale d'El-Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAS OU A MAJORATION »
N° : 01/IVK/2023**

Le **05/05/2023 à 10 H**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida, 1 rue Victor Hugo El-Jadida 14000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAS OU A MAJORATION », comme suit :

Objet	Cautions provisoires	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'EXTENSION DE DIX-NEUF (19) SALLES DE CLASSE AUX COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : (06) A LA COMMUNE TERRITORIALE LBR-JOB ; (06) A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD-HAMMAN ; (06) A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD-GRANEM ET (03) A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD-HCCINE, PROVINCE D'EL-JADIDA	75 000,00 DHES Soixante-quinze Mille Dirhams	4 950 768,00 Quatre Million Neuf Cent Cinquante Mille Sept Cent Soixante Huit Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Provinciale d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toubert. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que les conditions et modalités de dépôt et de retrait des plis et des offres des concurrents par voie électronique doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et à l'annexe de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (24 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A2	3

En application des dispositions du décret précité et celles de l'annexe n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents doivent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail marocain des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 2385/PA

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للبريد والمواصلات



INSTITUT NATIONAL DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
JOURNÉE ACCÈS : 10H00 À 12H00

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2023/INPT

Le **02 Mai 2023 à 10h00**, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal El Fassi – Madinat Al Ifrane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

L'assistance de de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) dans le développement d'applicatifs informatiques, en lot unique :

Cet appel d'appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise au sens de la loi 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal El Fassi – Madinat Al Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site web suivant : (www.inpt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'INPT est fixée, par an, à la somme de :

- ✓ Estimation du montant minimum en dirhams TTC : Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Mille dirhams TTC (**294.000,00 DH/TTC**).
- ✓ Estimation du montant maximum en dirhams TTC : Cinq Cent Quatre Vingt Huit Mille dirhams TTC (**588.000,00 DH/TTC**).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DO portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal El Fassi – Madinat Al Ifrane, **au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;**
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Annexe du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N°030/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°31/BG/T/2023 du 19/04/2023 à 10 HEURES

Il est porté à la connaissance du public intéressé par l'appel d'offres ouvert N°31/BG/T/2023 du 19/04/2023 à 10 heures, publié aux journaux **Libération** n°9880 du 25/03/2023 et "رسالة أمة" n° 12394 du 25/03/2023 concernant les travaux d'aménagement des logements des caïds des annexes administratives de la ville de Settat du chef cercle de Settat chamalla et du pacha de la ville de ben ahmed -Province de Settat, est modifié comme suit :

- Le nouveau montant de l'estimation du maître d'ouvrage en chiffre et en lettre : 799 482,00 dh (sept cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent quatre vingt deux dirhams)
- Ajoute les prix n°59 et 60 dans le cahier des prescriptions spéciales (CPS) et le bordereau-détail estimatif

Le reste est sans changement.

N° 2386/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 07/2023/BGC/PAZ

Le Président du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal annonce

au public que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert

N°07/2023/BGC/PAZ, publié au journal **libération** n° 9888 du 4/04/2023 relatif

à : **EQUIPEMENT DES PUIS AU COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET**

MOYEN ATLAS AZILAL A été rectifié L'estimation des coûts des prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million deux cent cinquante-quatre**

mille dirhams, 00 Cts (1.254.000,00 DH), au lieu de : un million deux cent

cinquante-quatre dirhams, 00 Cts (1.254.000,00 DH).

N° 2387/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taounate
Commune Ouled Daoud

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

La commune Ouled Daoud organise un examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade de rédacteur deuxième grade Echelle 10 et adjoint technique 1^{er} grade Echelle 8 au titre de l'année 2023 au profit des fonctionnaires rétribués sur le budget de la dite commune ayant six ans d'ancienneté dans les grades : rédacteur troisième grade et Adjoint technique deuxième grade.

Cet examen sera organisé en date du **19 Mai 2023** au siège de cette commune, le nombre des postes ouverts est d'un **poste pour chaque grade.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés au près de la commune avant le **12 Mai 2023.**

N° 2388/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU LARACHE

AVIS rectificatif

Le Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Larache porte à la connaissance des candidats que la qualification demandée pour l'activité EG est EG6 au lieu de EG3, et que la catégorie 2 au lieu de 1 pour l'appel d'offres N° **07 /DPEE/Lar 2023** .

Le reste demeure sans changement.

N° 2389/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش السفلى
عمالة إقليم شيشو
جماعة بوابوض امدلان

إعلان عن إجراء و تنظيم امتحان الكفاءة المهنية بالجماعة الترابية بوابوض امدلان برسم سنة 2023

تنظم الجماعة الترابية لبوابوض امدلان يوم 17 ماي 2023 على الساعة (09 صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2023 بلقائدة الموظفين التابعين للجماعة الذين قضوا (06) ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم والمستوفين للشروط النظامية حسب الجدول أدناه

المكان	تاريخ إجراء الامتحان	أعمال الامتحان	عدد المناصب المتوفرة	شروط المشاركة في الامتحان
قاعة الاجتماعات بمقر الجماعة	17 ماي 2023	08 ماي 2023	بعد عدد المناصب المتوفرة بشاها في حدود 17% من الموظفين المستوفين الشروط النظامية	يشترط في المتقدمين الذين تقدموا على الأقل من الخدمة الفعلية مدة الصدا

N° 2390/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2023/MINDH

Le **03 Mai 2023 à 10 Heures**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL SIS A DOUAR IKHOURBANE, COMMUNE TEMSIA PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL** Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **100.000,00Dhs (Cent mille Dirhams)**
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de: **5.475.092,40Dhs TTC (Cinq millions quatre cent soixante-quinze mille quatre-vingt-deux dirhams 40 centimes toute taxe comprise.)**

Le contenu, le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-149 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents sont obligés de présenter leurs offres par voie électronique selon la prestation de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 21-1982 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

- Pour les concurrents installés au Maroc :
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau :

Secteur	Classe	Qualification
A	3	A2

- Pour les concurrents non installés au Maroc :
- Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 2391/PA

Auto – Griff SARL A.U
Société à responsabilité limitée au Capital social DE 100.000,00 DH\$
Siège social :
43, rue Abdelkader Moulfakar 2ème ETG n°4 CASABLANCA
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée au dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : AUTO – GRIFF
Forme : SARL A.U
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

La tôlerie peinture : Réparation collision et carrosserie auto, débosselage sans peinture, retouche de peinture. Rénovation peinture, achat vente des ferrailles.
Entretien courant de véhicules : Vidanges, remplacement de pneumatique et de carrosserie.

La vente, le négoce international en général, la commercialisation de toutes sortes de produits accessoires, articles, marchandises et denrées de toute nature et toute provenance.
L'importation, l'exportation, la représentation, la fabrication, la rénovation, la distribution, la transformation et la commercialisation de tous produits, matériel et équipement concernant l'industrie automobile et poids lourd.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, financières commerciales, mobilières ou

immobilières.
Siège social : 45 rue Abdelkader Moulfakar 2ème ETG n°4 Casablanca.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital : Le capital est fixé à la somme de 100.000,00 dh divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

M. Noureddine Bourziq : 1000 parts
Gérance : La société est gérée par M. Noureddine Bourziq pour une durée indéterminée.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca.
N° 2244/PA

AL ALYAA-NYJ SARL
Société au capital de 10.000,00 DH\$ sise 144 rue Med Sima résidence Jawharate 6ème étage n° 35 Casablanca

En date du 10/02/2023, il a été établi un acte sous-seing privé de la société AL ALYAA-NYJ qui stipule :
Ratification des cessions de parts et approbations des cessions de parts :
Mme Yousr Rafia cède 45 parts de 100 DH\$ chacune qu'elle possède dans la société AL Alyaa-Nyj soit 4500,00 DH\$ à Mme El Houche Nadia qui les accepte.

Le capital devient 100 parts de 100 DH\$ chacune, total 10.000,00 DH\$ appartenant à El Houche Nadia.
Démission de El Houche Nadia et Yousr Rafia
Nomination de garante ma

unique El Houche Nadia CIN B1289512
Modification des articles 1, 61, 16, 21 du statut Mise à jour des statuts pouvoir à conférer.
Le dépôt légal n°865030 fait le 03/04/2023 au tribunal de commerce de Casablanca, registre de commerce numéro 518215.
N° 2243/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2023/EXP
Le 09/05/2023 à 10H00, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°04/2023/EXP pour :
Achats de produits pour bain destinés aux élèves internes relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 5 000,00DH (Cinq mille dirhams).

Le montant de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est :

545 725,80 TTC (CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT VINGT CINQ DHS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles

27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail

marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le service des affaires administratives et financières avant le 08/05/2023 à 16h30.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2395/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 14/2023/PSK/INDH

Le 02 Mai 2023 à 11H1, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de quatorze (14) unités préscolaires aux Communes relevant de la Province de Sidi Kacem : Sidi Azzou, My Abdellkader, Sidi Ahmed Ben Aissa, Sidi Ameer Hadi, Khenichet, Taoughit et Lamrabih - Province de Sidi Kacem - Lot Unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante mille dirhams (60 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Trois millions trente cinq mille huit cent soixante quatre dirhams 64 cts (3 035 875,64 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigies
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 2393/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 15/2023/PSK/INDH

Le 02 Mai 2023 à 12H, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de dix sept (17) unités préscolaires aux Communes relevant de la Province de Sidi Kacem : Sidi Al Kamel, Rmilat, Haouafate et Zaggota- Province de Sidi Kacem- Lot Unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre vingt mille dirhams (80 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Quatre millions trois cent quarante six mille cinq cent quatre vingt treize dirhams 64 cts (4 346 593,13 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualification exigies
A	3	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 2394/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 11/2023

Le 01/05/2023 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS)
Sous Programmes de Sauvegarde des Routes Rurales Classées de Proximité
(Construction de la RP 5436) :

Travaux de construction de la RP5436 du PK6+300 au PK31+500 sur 25,2 km, Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (590 000,00 dhs) Cinq Cent Quatre Vingt Dix Mille Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : (39 399 853,20 dhs) Trente Neuf Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cents Cinq Dirhams Vingt Centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté de Madame la MEF n° 1982-21 du 9/12/2021 (14 décembre 2021).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 B3 B5	1

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation

N° 2392/PA

Société «CONSERVE YASMINE» SARL/AU
Siège Social: Hay Ennassr El Aioun Sidi Mellouk

Aux termes d'un acte verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/01/2023, les associés de la société «CONSERVE YASMINE» SARL/AU, au capital de 100.000,00 dhs décident ce qui suit:

-Approbation des comptes de la société arrêtés le 23/01/2023.
-Approbation des opérations de liquidation réalisées par Mr JABI YAHYA CIN N° FC35544 n'ont dérogé ni bonis ni malis de liquidation.

-Déclaration de la clôture de liquidation et donation à Mr JABI YAHYA CIN N°FC35544 liquidateur de la société, quitus entier et sans réserve l'exécution de son mandat, quitus qui bénéficiera également au gérant.

-Par suite de la résolution qui précède, il a été constaté que la société est définitivement dissoute et liquidée et décide que les archives de la société seront déposées, conformément aux dispositions légales au Siège de la société.

-Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer tous dépôts ou toute publicité partout ou besoin sera
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance Taourirt le 02/03/2023 sous le N° 2023/524, RC N° 751.

N° 2410/PA

Société «HDR FLEX» SARL/AU
Constitution

Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 08/12/2022, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «HDR FLEX» SARL/AU.
Objet: Marchand et Réparation Pneumatiques; Entrepreneur de Travaux Divers ou Construction; Négociant.
Siège Social: Hay Takadoudm 01 Rue 13 N° 31 El Aioun.

Durée: 99 ans.
Capital Social: Cent Mille Dirhams (100.000,00dhs).
Associé Gérant Unique: Mr EL MILOUD LAMKADEM CIN N°FC46059, propriétaire de 1000 parts sociales.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Taourirt le 09/02/2023 sous le N°505, RC N° 1653.

N° 2411/PA

Société «N.L.S.M» SARL
Siège Social: Angle Bd Bir Anzarane et Rte Tafoughalt Hay Souk N°11
El Aioun Sidi Mellouk (M)
Aux termes de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/01/2023, les associés de la société «N.L.S.M» SARL, au capital de 100.000,00 dhs décident ce qui suit:

-Approbation des comptes de la société arrêtés le 24/01/2023.
-Approbation des opérations de liquidation réalisées par Mr SAIDI AHSSAYEN CIN N°FC11740 n'ont dérogé ni bonis ni malis de liquidation.
-Déclaration de la clôture de liquidation et donation à

Mr SAIDI AHSSAYEN CIN N°FC11740 liquidateur de la société, quitus entier et sans réserve l'exécution de son mandat, quitus qui bénéficiera également au gérant.

-Par suite de la résolution qui précède, il a été constaté que la société est définitivement dissoute et liquidée et décide que les archives de la société seront déposées, conformément aux dispositions légales au Siège de la société.

-Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer tous dépôts ou toute publicité partout ou besoin sera

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance Taourirt le 07/03/2023 sous le N° 2023/531, RC N° 1095.

N° 2412/PA

« ROUGE CITRON » S.A.R.L.AU

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 1.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N° 22 PALMIERS - CASABLANCA
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 09/02/2023, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée à associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : « ROUGE CITRON » S.A.R.L.AU
OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :

- Toutes activités commerciales et financières ou prestations de services, liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, le développement et la promotion de tous spectacles et événements culturels et artistiques, pour tous publics, au moyen de tous supports de communication et d'édition, de toutes les techniques et technologies actuelles et futures, des moyens humains nécessaires pour réaliser ses activités et prestations de services ;
- La création ou la promotion de créations artistiques existantes ou émergentes, la recherche de nouvelle expressions artistiques, et leur diffusion ;
- La production, l'organisation et la promotion de festivals culturels internationaux ou nationaux existants ou originaux ;
- La création, La gestion, Le développement, L'exploitation de tournées, salles, scènes, événements ponctuels ou réguliers, dans tous les domaines des arts créatifs, culturels, artistiques et musicaux entre autres ;
- La prestation de service aux entreprises et organisations ;

El généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est à RUE SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N° 22 PALMIERS - CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : L'associée unique effectue l'apport en numéraire, à savoir: Madame Sophia SMILLI : 1.000,00 DHS
Soit au total dix mille Dirhams 1.000,00 DHS
DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
GERANCE: Madame Sophia SMILLI.
BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.
DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 06/03/2023 sous le n°861373.
POUR EXTRAIT ET MENTION
La Gérance
N° 2413/PA

« GHALIADVICE » S.A.R.L.AU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE

SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N° 22 PALMIERS - CASABLANCA
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 21/02/2023, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION: « GHALIADVICE » S.A.R.L.AU
OBJET: La société a pour objet au Maroc/à l'étranger:
• La prestation de services aux entreprises ;
• La prise de participation et l'investissement ;
• Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés ;
• L'étude, la formation, l'expertise, l'analyse et l'accompagnement des entreprises et organisations ;
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à RUE SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N°22 PALMIERS CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : L'associée unique effectue l'apport en numéraire, à savoir: Madame Ghalia ESSAKALLI HOUSSAINI 10.000,00 DHS La somme de Dix mille dirhams
Soit au total la somme de

10.000,00 DHS
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 2414/PA

« GHALIADVICE » S.A.R.L.AU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE

SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N° 22 PALMIERS - CASABLANCA
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 21/02/2023, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION: « GHALIADVICE » S.A.R.L.AU
OBJET: La société a pour objet au Maroc/à l'étranger:
• La prestation de services aux entreprises ;
• La prise de participation et l'investissement ;
• Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés ;
• L'étude, la formation, l'expertise, l'analyse et l'accompagnement des entreprises et organisations ;
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à RUE SOUMAYA, RESIDENCE CHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N°22 PALMIERS CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : L'associée unique effectue l'apport en numéraire, à savoir: Madame Ghalia ESSAKALLI HOUSSAINI 10.000,00 DHS La somme de Dix mille dirhams
Soit au total la somme de

10.000,00 DHS
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 2415/PA

dix mille dirhams 10.000,00 DHS
DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
GERANCE : Madame Ghalia ESSAKALLI HOUSSAINI.
BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 27/03/2023 sous le n° 577337.
POUR EXTRAIT ET MENTION
La Gérance
N° 2414/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Sidi Kacem
Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme et de l'Environnement
ARRETE GUBERNATORIAL N°94 ET ARRETE GUBERNATORIAL N° 95EN DATE DU 03 AVRIL 2023
ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU

PROJET DE RENFORCEMENT DU POSTE 225/60 KV DE DAR GUEDDARIAU NIVEAU DES COMMUNES DAR LAASLOUJI ET AL HAOUAFATE/ PROVINCE DE SIDI KACEM PRESENTE PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITEET DE L'EAU POTABLE - BRANCHE ELECTRICITE
En vertu des arrêtés émis par le Gouverneur de la Province Sidi Kacem sous le N°94 et 95 du 03/04/2023. Il sera procédé aux communes Dar Laaslooui et Al Haouafate, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du Mercredi 26Avril 2023 au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de renforcement du poste 225/60 Kv de Dar Gueddari dans les communes Dar Laaslooui et Al Haouafate, ce projet sera développé par l'Office National de l'Electricitéet de l'Eau potable-branche Electricité.

Le dossier de l'enquête publique est déposé avec l'arrêté Gubernatorial ainsi que le registre mis à la disposition du public pour y consigner les observations et les suggestions relatives au projet aux sièges des communes Dar Laaslooui et Al Haouafate pendant 20 jours, la période de l'enquête publique.

N° 2415/PA

Royaume du Maroc



الوكالة الوطنية للموانئ
المغرب العربي
Agence Nationale des Ports

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JOUF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
07/A00/DRP/ANP/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le 04/05/2023 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida - Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

ETUDE EN MODELE REDUIT DE L'IMPACT DES FRANCHISEMENTS AU NIVEAU DE LA [ETRE PRINCIPALE DU PORT DE JOUF LASFAR ET DE LA SOLUTION TECHNIQUE RETENUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support Bureau des marchés - au km 22, route de Oualidia - El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Excepté les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 21.000,00 VINGT ET UN MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations à réaliser par le maître d'ouvrage est de : 1.400.000,00 TTC
UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 30 du règlement relatif aux conditions et aux formes de passation des marchés de l'ANP.

LES CONSIGNES PRINCIPALES :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida - Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar.
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté de Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014.
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une régie des Bases et une régie d'Observation qui seront fixés le 20/04/2023 à 11h00 A LA DIRECTION DU PORT DE JOUF LASFAR

LES PRIX JUSTIFICATIFS A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 36, 13 ET 15 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP - Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support - Bureau des Marchés - au km 22 route de Oualidia - El Jadida - Tél. 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 51 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

DIRECTEUR REGIONAL DES PORTS D'EL JADIDA ET
DIRECTEUR DU PORT DE JOUF LASFAR



Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports d'El Jadida et Direction du Port de Jorf Lasfar
Km 22, route oualidia, BP 5182, El Jadida (Poste principale)
Tél : 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 51 11 - Fax : 05 23 34 54 31

N° 2409/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khénifra
Cercle d'El Khab
Caidat des Ait Ishaq
Commune 'AIT ISHAQ
Régie de Recettes
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 05/2023
Le 02 MAI 2023 à 10 heures
du matin, il sera procédé,
dans le Bureau du Président
du Conseil Communal
d'Ait Ishaq, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre sur offres de prix
pour La location du bien
Communal suivant :

Parking du 02/5/2023au
31/12/2023.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
de la Régie de Recettes
Communal durant les heures
du travail (Tél. :
0535.39.90.40 /
0535.39.95.57). Il peut être
téléchargé à partir du portail
des marchés publics à
l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offre
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demandent dans les

Conditions prévues au Décret
N° 2.12.349 du 8 journa
dal 1434 (20 MARS
2013) fixant les conditions
et les Formes de passation
des marchés publics ainsi
que certaines règles relatives
à leur gestion et à leur
contrôle.

Le prix estimatif est :
8.000,00 dhs (huit mille
dhs).
Le Cautionnement provisoire
: 6.000,00dirhams(six
mille dhs)

Le contenu ainsi que la présentation
des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions du décret N° 2-12-349 du 8
Journala 1434 (20 MARS
2013).

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au Bureau d'Ordre
Communal.
- Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Service
précité.

- Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la séance
et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer électroniquement
au portail des marchés
publics

Les pièces nécessaires à
fournir sont celles prévues
à l'article 5 du règlement de
consultation.

N° 2416/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02/DPDFM/ 2023
Séance Publique

Le Mardi 9 Mai 2023 à
10heures 30mn, il sera
procédé, dans les locaux de
la Direction des Ports et du
Domaine Public Maritime
Hay Nahda II - Bvd Mohammed
Belhassan El Ouazzani - BP 5131
Taka-doum- Rabat- à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour : L'acquisition de matériel
informatique au profit de
la Direction des Ports et
du Domaine Public Maritime.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
bureau des marchés Service

Comptabilité et Marchés à
la Direction des Ports et du
Domaine Public et Maritime
Hay Nahda II - Bvd
Mohammed Belhassan El
Ouazzani - BP 5131 Taka-
doum- Rabat-, il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat à partir de l'adresse
électronique: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
dixmilles dirhams(10
000,00DH).

L'estimation des coûts des
prestations objet de l'avis
d'appel d'offres est fixée à
la somme de quatre cent un
mille six cent quarante
dirhams toutes taxes
comprises TTC (401640,00 DH)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,
29 et 31 et 148 du décret n°
2.12.349 du 8 Journala 1434
(20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau
des marchés de la
Direction des Ports et du
Domaine Public Maritime à
Rabat.
• Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
précité ;

• Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis

• Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Les prospectus exigés par le
règlement de consultation-
joint au dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
au bureau des Marchés
Service Comptabilité et
Marchés à la Direction des
Ports et du Domaine Public
Maritime au plus tard le
Lundi 8 Mai 2023 à
16heures 30mn et ce
conformément au paragraphe 3 de
l'article 34du décret n°
2.12.349 du 8 Journala 1434
(20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
Pour tous renseignements
complémentaires, s'adresser
à la Direction des Ports et
du Domaine Public Maritime
- RABAT-MAROC.
Adresse : Hay Nahda II -
Bvd Mohammed Belhassan
Elouazzani - BP 5131 Taka-
doum- Rabat-
Tel : 05-38-00-52-00/03 - Fax
: 05-37-75-00-11

N° 2417/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 07/FDR/2023

Le 01/05/2023 à 10h00, il
sera procédé, au siège de la
Direction Provinciale Al
Haouz-TAHANAOUT à
l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres ouvert -
ou rabais ou à majoration -
pour Travaux de construction
de 33 blocs sanitaires
aux écoles primaires relevant
de la direction provinciale
AL HAOUZ (en 03
lots):

• Lot n°1 : Travaux de
construction de 11 blocs
sanitaires aux écoles: AGA-
DIR N LAKHMAS,
AGUIOUAR,
TAKAYOUTE, SGOUR,
ASAKA, BOUZIGAREN,
AGDIR BOULMANE,
AMZAR, AMRZOUASTE,
IGRI N LAKHMAS et
AMASSINE AIT AAL-
LOUCHE.

• Lot n°2 : Travaux de
construction de 11 blocs
sanitaires aux écoles des
douars : TAMATERTE, AL-
LOUS, CHIGUER, AKH-
BACHCHEN, AMNZAL,
IAABASNE, TAJANTANE,
TAKOUCHE, ANINSS,
TOUG AL KHIR et AIT
MARGANE;

• Lot n°3 : Travaux de
construction de 11 blocs
sanitaires aux écoles des
douars : ANAMER, TIMI-
CHIL, INMITAR, TAGH-
FIRTE, BHAIJAMENE,
TAGADIRTE, MAOUT
IRAKENE, ASSIF N TAL-
LAGHTE, ZRIBA TE-
DRARA, AL KHAROUA et
AGADIR AL FAKRA.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés au sein de la
Direction provinciale Al
HAOUZ- TAHANAOUT. Il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à : 25 000,00
Dhs (Vingt cinq mille Di-
rhams) pour chaque lot.
L'estimation des coûts des
prestations établit par le
maître d'ouvrage, est fixée
à la somme de :

• Lot n°1 : 1 576 594,80 (Un
million cinq cent soixante-
seize mille cinq cent quatre-
vingt-quatorze Dirhams 80
Cts TTC) ;

• Lot n°2 : 1 576 594,80 (Un
million cinq cent soixante-
seize mille cinq cent quatre-
vingt-quatorze Dirhams 80
Cts TTC) ;

• Lot n°3 : 1 576 594,80 (Un
million cinq cent soixante-
seize mille cinq cent quatre-
vingt-quatorze Dirhams 80
Cts TTC).

Le contenu des dossiers des
concurrents doit être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29et 31 du
décret n° 2-12-349 du 8 Jour-
nalad 1434 (20 Mars 2013)
relatif aux marchés publics.
La présentation ainsi que le
dépôt doivent être
conformes aux dispositions
de l'arrêté de la Ministre des
Finances n°21.1982 du
14/12/2021.

Les dossiers des concurrents
doivent être déposés
électroniquement via le
portail de marches pub-
liques : [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma),
conformément à l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n° 1982-21 du
14 décembre 2021 relatif à
la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics et des
garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de la consultation. Notam-
ment la production, pour

les concurrents installés au
Maroc, de la copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification et
de classification (Ce certifi-
cat tient lieu du dossier
technique) dans le secteur,
classe minimale et qualifi-
cation suivants : Secteur : A -
Qualification : A2 - Classe :
4 pour chaque lot.

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par l'article 6 du
règlement de consultation.

N° 2418/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/FDR/2023

Le 01/05/2023 à 11h00, Il
sera procédé, au siège de la
Direction Provinciale Al
Haouz-TAHANAOUT à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix relatif au Suivi tech-
nique des travaux de
construction de 33 blocs sa-
nitaires.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés au sein de la
Direction provinciale Al
HAOUZ- TAHANAOUT. Il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Néant
L'estimation des coûts des
prestations établit par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 95 040,00
(Quatre-vingt-quinze mille
quarante Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux

dispositions des articles 27
et 29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 8 Journala 1434 (20
Mars 2013) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau
des marchés de la
Direction provinciale AL
HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
précité.

- Soit les remettre au président
de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposé électroniquement
via le portail de
marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma,
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie et
des finances n° 1982-21 du 14
décembre 2021 relatif à la
dématérialisation des procé-
dures de passation des
marchés publics et des
garanties pécuniaires.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de la consultation.

N° 2419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DE RABAT SALE
KENTRA
PROVINCE
DE SIDI KACEM
CERCLE DE CHIRARDA
CAIDAT DE ZIRARA
COMMUNE DE BAB
TIOUKA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 02/2023

Le mardi 9 mai 2023
à 10 heures du Matin, Il sera
procédé au bureau du Pré-
sident de la Commune de
Bab Tiouka à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour:

Travaux d'extension du ré-
seau électrique et alimen-
tation en électricité des
foyers aux douars : BAB
TIOUKA, LAGRINATE
LAHRICHA, LAGHOUA-

LEM, LAATAMNA,
LAAOUAMER, AINBOU-
DRA, KHINIFRATÉ SOU-
FLA, KHLIHATE
LAAGBA, CHLIFRAT
OULIA, OULED SAID,
BNI HSEN BIR AZIZ,
OULED AISSA, AIT
OUSSA BIR AZIZ, AZIB
BELGUEROUANI, NJA-
JAA, LAAOUINATE à la
commune territoriale de
Bab Tiouka- Province de
Sidi Kacem- Lot Unique-
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
du service technique de la
Commune territoriale de
Bab Tiouka.

Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Quinze mille dirhams
(15.000,00 dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : quatre cent
vingt-neuf mille huit cent
quatre-vingt huit dirhams
33 cts TTC. (429.888,33
Dhs) TTC.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents,
doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret no 2-12-
349 relatif aux marchés pub-
lics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité.

- Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau
du service technique de
la Commune de Bab
Tiouka.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'offre au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N° 2420/PA

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
للقادة الموظفين التابعين للوزارة الإقليمية لتجديرة
برسم سنة 2023

يُعقد يوم الخميس 27 أبريل 2023 بمرحلة خديجة أم المؤمنين التابع التي وأبني شارع المقاومة
الجديدة ابتداء من الساعة التاسعة صباحا امتحانات الكفاءة المهنية للقادة الموظفين المستحقين إلى مراقبة إقليم الجديدة
المستوفين للشروط النظامية لاجتياز الامتحانات إلى غاية تاريخه وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

المرجع الترشيحات	تاريخ الامتحان	عدد الامتحان	شروط ولوائح امتحان الكفاءة المهنية	عدد المناصب المباررة بشانها	إطار الترقية	إطار القبول
2023/04/24	2023/04/27	1	إمتحان تقني لمدة 3 ساعات المعدل 3	14% من الموظفين المستوفين لشروط النظامية	1	تقني من الدرجة 1
		2	إمتحان تقني لمدة 3 ساعات إمتحان تقني لمدة 20 دقيقة المعدل 3		1	تقني من الدرجة 2
		3	إمتحان تقني لمدة 3 ساعات إمتحان تقني لمدة 20 دقيقة المعدل 3		2	مساعد تقني من الدرجة 1
		4	إمتحان تقني لمدة 3 ساعات إمتحان تقني لمدة 15 دقيقة و 30 دقيقة للمعدل 3 المعدل 3		1	مساعد إداري من الدرجة 1

N° 2421/PA



Mondial 2030

La CAF et l'UEFA soutiennent la candidature maroco-hispano-portugaise

Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF), réuni mercredi en visioconférence sous la présidence du Sud-Africain Patrice Motsepe, a approuvé à l'unanimité la candidature du Royaume du Maroc pour organiser la 24ème édition de la Coupe du monde en 2030 aux côtés de l'Espagne et du Portugal.

Lors de cette réunion, les membres du Comité exécutif de la CAF ont apporté leur plein soutien à la candidature marocaine qui est celle du continent africain tel que mentionné dans le message de S.M le Roi Mohammed VI à l'issue de l'attribution au Souverain du Prix de l'Excellence 2022 de la CAF, le 14 mars dernier dans la capitale rwandaise Kigali.

Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, avait affirmé que l'annonce par S.M le Roi Mohammed VI de la candidature conjointe du Maroc, avec l'Espagne et le Portugal, pour abriter la Coupe du monde 2030, illustre la conjugaison des efforts et les potentialités des continents africain et européen.

Dans une déclaration à la presse, à l'issue de la cérémonie de remise du Prix de l'Excellence à S.M le Roi Mohammed VI, M. Lekjaa a souligné que cette candidature commune sans précédent est à même d'illustrer, comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi, les grandes significations de la cohé-



sion des jeunesse africaine, européenne, méditerranéenne et arabe autour d'une question qui fait du football une locomotive du développement et un moyen de conjuguer les efforts et d'intégrer les expériences.

De son côté, le président de l'Union des associations européennes de football (UEFA), Aleksander Ceferin, a exprimé, mercredi à Lisbonne, son soutien à la candidature conjointe du Portugal, de l'Espagne et du Maroc pour organiser la Coupe du monde de football 2030.

Intervenant lors d'un point de presse, tenu à l'issue de sa réélection pour un troisième mandat de quatre ans lors du 47è Congrès ordinaire de l'UEFA, M. Ceferin a apporté tout son appui à

cette "bonne" candidature conjointe du Portugal, de l'Espagne et du Maroc pour organiser la Coupe du monde de football 2030.

"Il est logique que le Maroc s'unisse avec la péninsule ibérique. Il est très proche du Portugal et de l'Espagne", a déclaré le président, reconduit par acclamation à la tête de l'instance européenne, assurant qu'il soutiendra cette "bonne initiative".

Le Premier ministre portugais, Antonio Costa, avait affirmé que la candidature conjointe du Portugal, de l'Espagne et du Maroc unira deux continents par le sport.

Selon lui, "il n'y a pas de message plus puissant que le football. Ensemble, nous pouvons parvenir à la paix, à la tolérance et à la compréhension entre les peuples".

S.M le Roi Mohammed VI a annoncé la candidature conjointe du Maroc, avec l'Espagne et le Portugal, pour abriter la Coupe du monde 2030, le 14 mars à Kigali, dans un message à l'occasion de la remise du Prix de l'Excellence de la Confédération africaine de football (CAF) pour l'année 2022 (CAF President's Outstanding Achievement Award-2022).

Cette candidature commune, sans précédent dans l'histoire du football, sera celle de la jonction entre l'Afrique et l'Europe, entre le nord et le sud de la Méditerranée, et entre les mondes africain, arabe et euro-méditerranéen, a noté le Souverain.

Classement FIFA

Le Maroc toujours 11ème

L'Argentine est devenue première nation du football mondial dans le nouveau classement de la FIFA dévoilé jeudi, alors que le Maroc se maintient au 11e rang mondial et en tête des nations africaines. "Six ans après avoir occupé la tête du classement mondial FIFA/Coca-Cola pour la dernière fois, l'Argentine (1e, plus 1) est de retour au sommet de la hiérarchie mondiale. Victorieux en amical du Panama (2-0) et de Curaçao (7-0), les champions du monde détrônent le Brésil (3e, moins 2) qui paye au prix fort sa défaite face au Maroc (2-1)", a indiqué la FIFA dans un communiqué.

Non seulement la Selecao perd sa première place, mais elle voit également la France (2e, plus 1) la doubler. Les Bleus passent en effet deuxième grâce à des succès décrochés en matches éliminatoires pour l'Euro 2024 face aux Pays-Bas (4-0) et à la République d'Irlande (0-1).

Le trio de tête mis à part, le Top 10 ne connaît aucune évolution. On retrouve notamment la Belgique (4e, -) positionnée au pied du podium, suivie de près par l'Angleterre (5e, -). L'inversion de place du Sénégal (18e, plus 1) et du Danemark (19e, moins 1) est, finalement, le seul autre changement notable dans le Top 20, relève la même source.

La meilleure progression est à mettre à l'actif de la République Centrafricaine (122e, plus 10). En battant par deux fois Madagascar, positionné alors 30 rangs au-dessus d'eux, les Fauves du Bas-Coubangui gagnent 10 places au classement. Ils font mieux que la Namibie (106e, plus 7), la Malaisie (138e, plus 7) ou encore la Gambie (120e, plus 6).

Décès du journaliste sportif Mhammed Azzaoui



Le journaliste sportif Mhammed Azzaoui est décédé, dans la nuit de mercredi à jeudi dans une clinique à Rabat à l'âge de 69 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de sa famille.

Le défunt était une figure emblématique du service sports de la radio nationale, animant l'émission "IL dimanche sportif" commentant avec maestria les informations du championnat national de football.

Natif de Fès, Mhammed Azzaoui était un vétéran du journalisme sportif au Maroc ayant consacré l'intégralité de sa carrière à la valorisation de ce domaine.

Dans sa jeunesse, le défunt avait été correspondant sportif, marchant sur les pas de ses célèbres confrères Ahmed El Gharbi et El Houssine El Hayani. Ayant rejoint l'Institut supérieur de journalisme en 1976, il s'était spécialisé dans le journalisme audiovisuel et la presse écrite.

Après avoir obtenu son diplôme en journalisme, Mhammed Azzaoui a fait ses débuts dans la division des informations de la SNRT, où il a passé toute sa carrière professionnelle.

En 1983, feu Azzaoui a exercé à la radio régionale de Fès en tant que correspondant sportif, avant de rejoindre la division des sports dont il assurera la supervision en 1992.

En ces douloureuses circonstances, Libération présente ses sincères condoléances à la famille et aux amis du défunt.

Coupe du Roi

Benzema propulse le Real Madrid en finale

Epoustouflant Karim Benzema ! Grâce à trois buts et une passe décisive du Français, le Real Madrid, battu 1-0 à l'aller, a renversé la situation et s'est imposé 4-0 au Camp Nou mercredi contre le FC Barcelone pour rejoindre Osasuna en finale de la Coupe du Roi d'Espagne.

Les Merengues ont débloqué leur compte juste avant la pause, sur un centre éclairé par Vinicius et Benzema (45e+1), puis le Ballon d'Or 2022 a propulsé son équipe vers la finale en plaçant un ballon parfait à la base du poteau gauche de Marc-André ter Stegen (50e) et en transformant un penalty provoqué par Vinicius (58e) au retour des vestiaires, avant de conclure son triplé à la 81e.

Un printemps de rêve pour l'avant-centre français, déjà auteur d'un triplé majestueux dimanche contre Valladolid en Liga, et d'un but important contre Liverpool pour confirmer la qualification des Merengues pour les quarts de finale de la Ligue des champions.

Mercredi, il a encore une fois fait étalage de toute sa classe.

Sur le premier but, il a rendu le ballon à Vinicius, qui a vu sa frappe ralentie sur la ligne par Jules Koundé, avant que le "Nueve" ne se jette dessus pour le pousser dans les filets. Sur le deuxième but, il a bonifié la belle percée et le beau décalage de Luka Modric. Sur le troisième, il a profité de la maladresse de Franek Kessie, qui a écrasé le pied de "Vini" dans la surface. Et sur le quatrième, il a encore profité d'un centre

mené par le Brésilien avant de conclure tranquillement du droit.

Un nouveau régal pour l'attaquant du Real, qui totalise désormais 25 buts et six passes décisives toutes compétitions confondues cette saison.

De là à rêver d'un deuxième Ballon d'Or ? "Et pourquoi pas ?!", a glissé Carlo Ancelotti. "Il se trouve dans une condition physique optimale, et avec les qualités qu'il a, il crée des différences. Il reste l'un des meilleurs joueurs du monde. Et pas seulement des attaquants", a-t-il souligné.

A l'inverse, la désillusion est immense pour l'entraîneur du Barça, Xavi, qui rêvait de priver le Real d'un deuxième trophée cette saison après lui avoir déjà subtilisé la Supercoupe d'Espagne en janvier en Arabie Saoudite. Mais il reste bien parti pour lui ravir son trône de champion d'Espagne. "Le Real, si tu ne le tues pas, c'est lui qui te tue. En seconde, sincèrement, ils ont été meilleurs en tout point. On n'a pas baissé les bras, mais on s'est désorganisé. Le deuxième but nous a déconnectés du match", a-t-il dit après le match.

"Mais si on gagne la Supercoupe d'Espagne et la Liga, ça restera une très bonne saison", a tenté de positiver Xavi.

Après trois clasicos remportés de rang, le Barça a plié chez lui, devant les 94.902 spectateurs du Camp Nou. Un cauchemar pour la défense blaugrana, qui n'a encaissé que neuf buts depuis le début de la saison en Liga, et qui en a

pris quatre mercredi.

Après ces buts, les Catalans ont bien tenté de réagir, par des frappes d'Alex Balde ou une percée improbable de Ronald Araujo notamment... mais rien n'y a fait.

Le public aussi s'est quelque peu éteint, après avoir chauffé le début du match en clamant notamment "Messi, Messi !", en signe de ralliement pour son ancienne légende, en fin de contrat au Paris Saint-Germain.

Il s'est à peine réchauffé à la 85e, quand les esprits se sont échauffés autour de Vinicius.

Pour Ancelotti, la soirée est réussie : le technicien italien avait parié sur une composition très offensive, avec Rodrigo sur l'aile droite et Fedde Valverde derrière lui, mais l'intensité déployée par ses joueurs lui a donné raison.

"Je suis fier que la machine soit revenue à température. C'est le moment le plus important de la saison, et quand on est à la bonne température, on est bien", a-t-il savouré après le match.

Lui qui avait promis, après la défaite en demi-finale aller au Bernabéu, que le Real allait gagner au moins un trophée cette saison, a désormais une autoroute : si le champion semble perdu, la "Maison blanchon" donne rendez-vous à Osasuna, tombeur de l'Athletic Bilbao (1-0, 1-1 a.p.), le 6 mai à Séville, pour une finale de Coupe qu'elle n'a plus gagnée depuis 2014.

Ce sera un mois avant une autre finale potentielle : celle de la Ligue des champions, le 10 juin à Istanbul.

Le WAC force le nul au 134^{ème} Derby

Arbitrage contesté dans un match à couteaux tirés



Ph. Bahafid

Le 134^{ème} derby Raja-WAC, disputé, mercredi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et comptant pour la 21^{ème} journée de la Botola Pro D1, s'est soldé sur une issue de parité, deux partout.

Une opposition qui a tenu toutes ses promesses entre deux protagonistes qui ont livré un match plein. Les Rouges, n'ayant pu compter sur le soutien des Winners qui ont boycotté ce match, n'ont pas tardé à annoncer la couleur se créant deux réelles occasions repoussées par le keeper rajouï, Anas Zniti. La riposte des Verts ne s'est pas fait attendre, suite à un heading de Hamza Khaba, détourné par Youssef Moutii. Mais ce n'était que partie remise, du fait que le Raja a débloqué la situation à la 39^{ème} minute sur un penalty transformé par Bouzouk après une bévue monumentale de Farhane.

Juste avant le retour aux vestiaires, les Wydadis sont parvenus à recoller au score grâce à l'international congolais Zola (45+4). Au cours du second half, c'est le Raja qui a pris les choses en main, voyant ses efforts récompensés suite à une réalisation du réserviste Boulaksout (67^e). Alors que la partie s'acheminait vers sa fin, et sur un débordement de Zouheir Moutarrajji, entré en cours de jeu, l'infortuné Badaoui commet l'irréparable pour que l'arbitre Redouane Jiyed siffle un penalty, savamment tiré par Hassouini.

Le WAC force donc le match nul aux ultimes souffles de la partie, ce qui était fait pour gâcher la fête des Rajaouis qui se voyaient vainqueurs de ce derby, d'autant qu'ils restent sur deux défaites de rang face à ce même Wydad. Les Verts n'ont pas manqué de critiquer vivement l'arbitrage, à l'instar de Mohamed Makaasi qui a tiré à boulets rouges sur Jiyed.

A l'issue de ce match, le Raja est 4^{ème} avec 34 points, tandis que le WAC, deuxième du classement, porte son capital à 43 unités, soit une longueur de retard sur l'ASFAR, leader, qui devait donner la réplique hier au SCCM.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert dimanche par la rencontre UTS-HUSA ayant tourné à l'avantage de l'équipe rbatic par 1 à 0. Sur ce même score s'est imposé l'IRT, lanterne rouge, sur le FUS, alors que le DHJ a été accroché par le MAT (0-0). Quant au MCO, il s'est compliqué davantage les choses en cédant le pas à domicile devant l'OCS (0-1), tout comme la RSB, coiffée au poteau à la maison par la JSS (0-1), au moment où l'OCC, l'autre mal barré de l'exercice, n'a pu faire mieux qu'un match nul, deux partout, face au MAS.

M.Bouarab

“Jiyed” Le mal nommé



Le meilleur arbitre, c'est celui qui parvient à être discret tout en étant efficace, contrairement à celui qui cherche à tout prix à ravir la vedette à tous les joueurs des deux équipes réunis...

Un Redouane Jiyed pour ne pas le nommer est tout sauf ça. Après toutes ces années avec le sifflet à la bouche, il est, et de loin, plus crispé que n'importe quel arbitre débutant. A le voir gesticuler ou sermonner et menacer les acteurs du jeu, on se fait aisément une idée sur la personne. Il n'y a pas à dire, le gars a des faiblesses à cacher, ou bien dans le meilleur des cas, arbitrer est pour lui une corvée. En tout cas, c'est, à l'évidence, loin d'être une passion...

Un bon arbitre ce n'est absolument pas celui qui est à l'affût de la plus petite occasion pour brandir la jaune ou la rouge. Un arbitre respectable et respecté, c'est avant tout un pédagogue.

Or, le Jiyed en question est tout sauf ça. Et c'est sûrement ce qui lui a valu d'être relégué au dernier plan, réduit donc à un statut de figurant lors du dernier Mondial, malgré les énormes fameux coups de pouce dont il bénéficie.

Le tout dernier Derby casaoui n'avait pas plus besoin que d'un arbitre qui ne serait autre chose qu'arbitre. Malgré la polémique et les échanges plus ou moins virulents qui avaient précédé le match, tous les ingrédients étaient réunis pour une ambiance festive. Les joueurs des deux côtés se sont allègrement prêtés au jeu devant un public conquis qui battait agréablement la mesure.

Sauf que c'était trop beau pour un arbitre trop habitué à faire lui-même le spectacle à sa manière si piètre soit-elle...

C'est ainsi qu'il a complètement viré et gravement déraillé lors du dernier quart d'heure notamment.

Il y en aurait qui diraient que c'étaient les consignes... Et, là on l'expose beaucoup plus qu'on le protège. C'est le réduire à un sous-fifre, voire à un clown, alors qu'on veut tout juste qu'il soit arbitre, même si c'est trop lui demander.

Y a-t-il une Fédér, y a-t-il une Ligue (dite) professionnelle et donc des responsables à bord ?

Que tout ce beau monde, au cas où il existerait pour de vrai, prenne tout simplement la peine de réviser ce foutu dernier quart d'heure pour se faire une idée sur les énormités arbitrales perpétrées à l'encontre du règlement et du bon sens. Le sieur Jiyed a tout bonnement inventé une toute autre conception de la faute. Il en voyait là où il n'y en avait pas et il se faisait non-voyant même quand c'était gros comme ça.

Des exemples ? Cette franche agression commise par Reda Jaadi dès son entrée en jeu passée sous un silence jaune alors que le rouge s'imposait...

Et ce pauvre Khaba qui, au moindre toucher de balle, se voyait sanctionné illico presto. Un record de « fautes » pour un attaquant...

Et que dire d'un Makaazi qui encaisse coup sur coup. Mis à terre, il saisit le ballon de la main. Faute de main contre lui. Ok ! Mais pourquoi n'écope-t-il pas d'un carton jaune pour ça ? Sans doute l'arbitre n'avait-il pas le temps pour ce faire. Il était obnubilé par un tout autre dessin.

Il se trouve que, là, c'était le Raja qui en a pâti. Ça aurait pu être le WAC qui de toute façon n'a rien demandé à personne. Mais le problème n'est pas là. Tant d'efforts ne cessent d'être déployés pour redorer le blason de notre football, mais il est déplorable que des énergumènes de la sorte viennent tout gâcher.

Attendons toutefois la suite pour voir comment le referee en question va être « récompensé » et pour savoir par là-même jusqu'où remontent les complications.

M.B.A

Tirage au sort des Coupes africaines des clubs

Des quarts à la portée du WAC et compliqués pour le Raja et l'ASFAR

Le Wydad de Casablanca, tenant du titre, affrontera les Tanzaniens de Simba SC, en quart de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football, à l'issue du tirage au sort qui s'est déroulé mercredi soir au siège de la CAF au Caire, alors que son voisin, le Raja, jouera, face aux Egyptiens d'Al Ahly.

Les Rouge et Blanc ont fini la phase de groupes comme étant la meilleure défense avec seulement un but encaissé, tandis que le Raja a inscrit 17 réalisations faisant de lui la meilleure attaque. Les Verts ont fini leaders de leur poule avec 16 points, suivis de Simba SC.

Le WAC a, pour sa part, terminé en tête du groupe A avec 13 points, devant la Jeunesse Sportive Kabylie (10 pts), qu'il a battue (3-0) pour le compte de la 6^{ème} et ultime journée.

Dans le dernier carré, en cas de qualification, le WAC sera opposé au vainqueur du match entre Mamelodi

Sundowns/CR Belouizdad.

Le Raja affronterait le qualifié de la confrontation Espérance Tunis/JS Kabylie.

En termes de titres, Al Ahly d'Egypte demeure le club le plus sacré avec 10 couronnes, suivi de l'ES de Tunis (4 titres), tandis que le Raja et le WAC possèdent trois titres chacun.

Depuis 2017, trois clubs figurant dans le tableau des quarts se sont accaparés les titres de la Champions League: Le WAC (2017, 2022), l'Espérance Tunis (2018, 2019) et Al Ahly (2020, 2021).

Quant au club de l'ASFAR, il disputera sa place dans le dernier carré de la Coupe de la Confédération africaine face à l'USM Alger.

L'ASFAR a fini première du groupe C avec 11 points, devant les Egyptiens de Pyramids FC.

Les Militaires joueront le match aller en déplacement le 23 avril, avant d'accueillir leurs adversaires le 30 du même mois au

Complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Pour le compte de la phase de poule, l'ASFAR a remporté trois matchs, fait deux nuls, contre une seule défaite. Les Militaires ont inscrit 11 buts et encaissé 6.

L'ASFAR avait été sacrée championne de la compétition en 2005.

Les autres rencontres des quarts de finale s'affichent comme suit: Galants Marumo (Afrique du Sud)/Pyramids FC (Egypte), Monastir (Tunisie)/ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire) et Young Africans (Tanzanie)/Rivers United (Nigeria).

En cas de qualification, les leaders de la Botola marocaine seront opposés au vainqueur de la confrontation Monastir/ASEC Mimosas.

Le Club sportif sfaxien reste le plus titré de la compétition avec 3 sacres, suivi du Raja de Casablanca, de la Renaissance de Berkane, du TB Mazembe et l'ES Tunis, avec 2 titres chacun.